



Conseil général

**Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 10 juin 2026, à 19.30 heures,
à la salle du Tribunal, Avenue de la Gare 33**

Présidence:

Jérémie Favre (PLR) – Président

Membres du Bureau:

Michael Dayer (Le Centre) – Vice-président
Patrick Ehret (Le Centre) – scrutateur
Baptiste Grandjean (PLR) – scrutateur
Sandrine Noverraz (UO-PS) - scrutatrice
Adeline Pilloud (UDC-PAI) - scrutatrice
Morgan Pires (UDC-PAI) - scrutateur

Membres du Conseil général présents (par ordre alphabétique) (49/50):

1.	Laura	Bossailer	UDC-PAI	18.	Anthony	Genoud	UDC-PAI	35.	Elena	Pilloud	UO-PS
2.	Jael	Bosson	UDC-PAI	19.	Frank	Genoud	UDC-PAI	36.	Valentin	Pilloud	UDC-PAI
3.	Frank	Burgy	UDC-PAI	20.	Joseph	Genoud	UDC-PAI	37.	Morgan	Pires	UDC-PAI
4.	Laurence	Chaperon	Le Centre	21.	Nathalie	Genoud	UO-PS	38.	José	Pittet	UDC-PAI
5.	Pierre Yves	Chillier	UO-PS	22.	Reynald	Goumaz	Le Centre	39.	Xavier	Reiff	PLR
6.	Michaël	Colliard	Le Centre	23.	Baptiste	Grandjean	PLR	40.	Denis	Rohrbasser	PLR
7.	Ronald	Colliard	PLR	24.	Alexandre	Huويلer	Le Centre	41.	David	Rubattel	UDC-PAI
8.	Véronique	Colliard	Le Centre	25.	Daniel	Jamain	PLR	42.	Pierre Alain	Saudan	PLR
9.	Mickaël	Currat	UDC-PAI	26.	Wassila	Khebaouat	UO-PS	43.	Cédric	Schaller	Le Centre
10.	Michael	Dayer	Le Centre	27.	Rudy	Liaudat	UDC-PAI	44.	Cédric	Schumacher	UDC-PAI
11.	Gabriele	Della Marianna	UO-PS	28.	Marie	Meuwly	UO-PS	45.	Fabian	Simillion	Le Centre
12.	Hubert	Demierre	UDC-PAI	29.				46.	Véronique	Tomasetti	UO-PS
13.	Francine	Dévaud	Le Centre	30.	Eric	Meyer	UO-PS	47.	Pierrot	Vallélian	UO-PS
14.	António Luís	Domingues	UO-PS	31.	Sandrine	Noverraz	UO-PS	48.	Philippe	Vial	UDC-PAI
15.	Patrick	Ehret	Le Centre	32.	Coline	Paley	PLR	49.	Jéréemiah	Vienne	UDC-PAI
16.	Jérémie	Favre	PLR	33.	Matthieu	Pauchard	Le Centre	50.	Jérôme	Volery	Le Centre
17.	Alexandre	Genoud	Le Centre	34.	Adeline	Pilloud	UDC-PAI				

Membres du Conseil général excusé (1/50):

29.	Carine	Meyer	UO-PS
-----	--------	-------	-------



Conseil communal (8/9):

Nicolas Genoud (Le Centre), Syndic, en charge de l'administration générale, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions

Steve Grumser (UDC-PAI), Conseiller communal, en charge des bâtiments et des infrastructures sportives, de l'économie alpestre et de l'agriculture

Julien Rey (Le Centre), Conseiller communal, en charge de l'énergie, de l'environnement, de l'eau et de l'épuration et des forêts

Roland Mesot (UDC-PAI), Conseiller communal, en charge du tourisme, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population et du feu

Karin Liaudat (UDC-PAI), Conseillère communale, en charge de l'édilité, des routes, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles

Daniel Figini (UO-PS), Conseiller communal, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale

Rodolphe Pilloud (Le Centre), Conseiller communal, en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la police des constructions, de la mobilité et des télécommunications

Julien Berthoud (PLR), Conseiller communal, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

Membre du Conseil communal excusé (1/9):

Nicole Tille (UO-PS), Vice-syndique, en charge de la formation et de l'accueil extrascolaire, de la culture, des loisirs et du sport

Rédaction du procès-verbal:

Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 10 JUIN 2026

1. Ouverture de la séance

A 19h30, le Président, Jérémie Favre, ouvre la première séance ordinaire du Conseil général et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant·e·s de la presse.

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir la première séance ordinaire de la nouvelle législature du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis!

En préambule, vous avez constaté que les cartons de vote ont été mis à votre disposition sur les chaises. Je vous invite à vérifier que vous êtes en possession d'un carton de chaque couleur. J'invite toutes celles et tous ceux qui n'en auraient pas à se manifester.

Ce soir, au vu du programme, nous n'avons pas prévu de pause.

Conformément à l'article 30 alinéa 1 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 8 du Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

Le Président. Cette séance a été convoquée conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes et à l'article 27 du Règlement du Conseil général. La convocation du 21 mai 2026, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire et a été publiée dans l'édition de La Gruyère du 28 mai 2026 et dans la Feuille Officielle n°22 du 29 mai 2026.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Se sont excusées ce soir Mmes Carine Meyer (UO-PS) et Nicole Tille, Conseillère communale.

Nous passons à l'appel et je cède la parole à Mme Adeline Pilloud.

Appel

Mme Adeline Pilloud, scrutatrice en chef, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents:	49
Excusée:	1
Absent:	0

Le Président. Avec 49 membres présents, nous pouvons délibérer valablement. La majorité absolue des voix est à 25.

Ordre du jour

Le Président. En ce qui concerne l'ordre du jour, nous attirons votre attention sur le fait que la Proposition n°1, initialement déposée par Mmes Annelyse Chaperon (UDC-PAI) et Patricia Genoud (UDC-PAI) lors de la précédente législature, a été reprise par Adeline Pilloud (UDC-PAI) et Morgan Pires (UDC-PAI). Avez-vous des remarques à formuler sur la proposition d'ordre du jour qui vous a été adressée?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'ordre du jour est donc accepté tel qu'il vous a été adressé:

1. Ouverture de la séance et éventuelles communications du Président;
 2. Procès-verbal n°25 de la séance ordinaire du 25 mars 2026 (législature 2021-2026) – Approbation;
 3. Procès-verbal n°1 de la séance constitutive du 29 avril 2026 – Approbation;
 4. Message n° 1 – Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2025
 - Volet A – Présentation des comptes de résultats et des investissements
 - Volet B – Liste des dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats
- Rapport succinct de l'organe de révision;



- Message n°1 - Volet B – Approbation des dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats – Vote;
- Message n°1 - Volet A – Approbation des comptes de résultats et des investissements – Vote;
5. Rapport de gestion 2025;
6. Message n°2 – Bâtiments et infrastructures sportives – Centre sportif du Lussy – Conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain synthétique et remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3 – Crédit d'engagement de 1 990 000 francs – Approbation;
7. Message n°3 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Secteurs du Gottau, du Bourg et de l'Oustand – Remplacement et extension d'une conduite – Crédit d'engagement de 220 000 francs – Approbation;
8. Message n°4 - Immeuble du patrimoine financier – PPE Le CAB – Participation au changement des fenêtres et des stores (étape 2) et aux mesures de protection incendie – Crédit d'engagement de 795 000 francs – Approbation;
9. Décision quant à la transmission de la Proposition interne no 1 de Adeline Pilloud (UDC-PAI) et Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Bureau de revaloriser les jetons de présences des membres des Commissions du Conseil général – Vote;
10. Divers.
- Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens.

Communications du Président

Le Président. Comme vous aurez pu le constater, le Bureau, dans sa séance du 18 mai 2026, a désigné Mme Adeline Pilloud, UDC-PAI, comme scrutatrice en chef. Je la félicite et la remercie d'assumer cette importante fonction.

Les Commissions du Conseil général se sont constituées. La Commission des naturalisations s'est constituée le 11 mai et a nommé Véronique Colliard, Le Centre, Présidente et José Pittet, UDC-PAI, Vice-président. La Commission financière a tenu sa séance constitutive le 13 mai 2026. A été nommé Président Jérôme Volery, Le Centre et Vice-présidente, Coline Paley, PLR. Le secrétariat des séances internes de la ComFin est assuré par Carine Meyer, UO-PS. Je félicite toutes ces personnes pour leur engagement et les remercie.

Le Bureau a également décidé de placer les Groupes du Conseil général. Il s'agit de rassembler les forces au sein des groupes politiques.

Le Bureau a également chargé chacun de ses membres de sonder leurs collègues de groupe en vue d'une éventuelle contribution au journal communal Vivre Ici. Pour toutes modalités, les membres intéressés s'adressent directement au secrétariat général.

Décompte des voix. En ce qui concerne le décompte des voix, en cas d'unanimité évidente et sur constat du Bureau, j'annoncerai directement le résultat, sans attendre le décompte des voix. C'est pourquoi pour tout vote, je vous demande d'afficher ostensiblement votre carton. La feuille récapitulative des votes recensera le résultat du vote pour avoir une preuve écrite.

En vertu du règlement du Conseil général, je vous rappelle que seuls les médias autorisés peuvent effectuer des prises de son ou d'images et assurer leur retransmission, mais doivent en informer préalablement N'ayant pas été contacté, il n'y a donc pas de prise de son ou d'image.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux dispositions légales. Lorsque que vous prenez la parole, et je vous y encourage, je vous remercie d'annoncer si vous intervenez à titre personnel ou au nom de votre Groupe et naturellement de tenir des propos au ton approprié et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, au format Word, dans les plus brefs délais.

Deux micros se trouvent auprès des scrutateurs, que nous vous prions de faire circuler parmi vous. Avant de vous exprimer, veuillez attendre le microphone, l'allumer et parler lentement, afin que nous puissions bien vous comprendre.

Hommage aux défunts

Le Président. Permettez-moi de suspendre le temps quelques instants et d'avoir une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage. Soyons heureux d'avoir pu partager un moment de leur vie et pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.



2. Procès-verbal n°25 de la séance ordinaire du 25 mars 2026 (législature 2021-2026) – Approbation;

Le Président. Nous allons sans tarder approuver le procès-verbal n°25 du 25 mars 2026. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce procès-verbal?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président. Nous allons procéder au vote. Le Bureau vous propose de simplifier le décompte des voix. En effet, pour cet objet, nous décompterons uniquement les oppositions et les abstentions. Merci de rendre votre carton aussi visible que possible pour les scrutateurs et scrutatrices, afin d'éviter des erreurs dans le décompte. Sans carton, le vote sera considéré comme nul.

Vote

À l'unanimité des 49 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.

Le Président. Je remercie Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour sa rédaction et Mme Martine Cogli pour sa transcription.

3. Procès-verbal n°1 de la séance constitutive du 29 avril 2026 – Approbation;

Le Président. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce procès-verbal?

Mme Elena Pilloud, UO-PS. J'ai une demande de correction sur la première page du procès-verbal du 29 avril 2026, dans la liste des membres du Bureau provisoire. C'est bien moi et non Pierre Yves Chillier qui était membre du Bureau provisoire pour l'UO-PS. Je vous remercie pour la petite correction.

Le Président. Nous avons pris bonne note de votre demande de correction et ferons le nécessaire. Y a-t-il d'autres interventions?

Tel n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote. Le Bureau vous propose de simplifier le décompte des voix. En effet, pour cet objet, nous décompterons uniquement les oppositions et les abstentions. Merci de rendre votre carton aussi visible que possible pour les scrutateurs et scrutatrices, afin d'éviter des erreurs dans le décompte. Sans carton, le vote sera considéré comme nul.

Vote

À l'unanimité des 49 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.

Le Président. Je remercie Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour sa rédaction et Mme Martine Cogli pour sa transcription.

4. Message n° 1– Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2025 Volet A – Présentation des comptes de résultats et des investissements Volet B – Liste des dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats Rapport succinct de l'organe de révision;

Volet A – Présentation des comptes de résultats et des investissements

Représentant du Conseil communal

M. Julien Berthoud, Conseiller communal en charge des Finances. Le Conseil communal et le Département des finances ont le privilège de vous présenter le Message n°1 concernant l'exercice 2025 des comptes communaux. Cette présentation s'articulera en plusieurs parties:

1. Adoption et audit
2. Bilan au 31.12.2025
3. Compte de résultats 2025



- 4. Compte des investissements 2025
- 5. Compte de trésorerie
- 6. Annexes et indicateurs financiers
- 7. Synthèse et conclusion

1. Audit et adoption des comptes

- du 25 au 26 mars: audit par l'organe de révision;
- 31 mars 2026: adoption des comptes par le Conseil communal;
- 1^{er} avril 2026: envoi des comptes à la Commission financière;
- 15 avril 2026: présentation des comptes par le Conseil communal et du rapport de l'organe de révision par l'entreprise mandatée à la Commission financière;
- 3 juin 2026: réception des préavis de la ComFin;
- 10 juin 2026: présentation des comptes au Conseil général et validation.

2. Bilan au 31.12.2025

Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances. Le bilan représente la situation patrimoniale de notre Commune. Il est structuré en quatre grandes catégories, réparties entre l'actif et le passif.

L'actif représente ce que la Commune possède. Nous distinguons deux types de patrimoines selon leur usage:

1. Le patrimoine financier: il regroupe l'argent disponible ou les biens que nous pouvons vendre facilement, sans perturber nos prestations obligatoires.
2. Le patrimoine administratif: ce sont les biens directement affectés aux missions de la Commune, comme nos écoles, nos routes ou nos réseaux de canalisations ou de conduites.

Le passif indique comment nos patrimoines sont financés. Il est divisé en deux catégories:

- Les capitaux de tiers: l'ensemble de nos dettes envers l'extérieur, qu'elles soient à court ou à long termes. Ce sont des ressources que la Commune devra rembourser.
- Les capitaux propres: il s'agit de notre financement interne. C'est concrètement la différence entre la valeur de nos patrimoines et de nos dettes. On y trouve nos financements spéciaux, nos réserves de retraitement du patrimoine administratif et le cumul de nos résultats des années précédentes ainsi que le résultat 2025.

Venons-en maintenant aux chiffres et à l'évolution constatée entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025. C'est une photographie à un temps T de la situation patrimoniale communale. Le total du bilan a augmenté globalement de 1 030 000 francs. En détail, à l'actif, le patrimoine financier progresse fortement: de près de 2,15 millions de francs. Cette hausse s'explique par les mouvements des liquidités et des débiteurs. A l'inverse, le patrimoine administratif recule d'environ 1,12 million de francs en raison d'investissements à hauteur de 3 millions de francs. Ce montant a toutefois été compensé par des charges d'amortissements nets s'élevant à 4 millions de francs. Au passif, les capitaux de tiers diminuent globalement de 1 447 000 francs. Dans le détail, la Commune a réduit ses emprunts à court terme de 5,3 millions de francs, tout en augmentant ses emprunts à long terme de 3,8 millions de francs. Les capitaux propres augmentent de 2 477 000 francs. Pour résumer la situation:

- Une hausse de 791 000 francs sur les fonds spéciaux;
- Une diminution des réserves de retraitement du patrimoine administratif de 1 159 890 francs;
- Un impact très positif des résultats cumulés, qui intègrent l'année 2025 pour un montant de 2 842 273 francs.

3. Compte de résultats 2025

M. Julien Berthoud, Conseiller communal en charge des Finances. Les comptes 2025 affichent des charges de 50 616 652 fr. 33, alors que le budget prévoyait des charges d'un montant de 51 928 410 francs, ce qui représente une diminution de 2,5%. Les revenus s'élèvent à 53 458 931 francs alors que le budget prévoyait 50 094 560 francs, soit une hausse de 7%.

Les comptes 2025 bouclent sur un excédent de revenus de 2 842 278 fr. 83. L'autofinancement communal s'élève à 6 437 799 francs (bénéfices + amortissements + patrimoine administratif + mouvements de capitaux propres).



Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances. Selon les normes MCH2, le législateur demande de présenter le compte de résultats en trois niveaux distincts:

1. Le premier niveau concerne les activités d'exploitation. Le bénéfice pour l'année 2025 s'élève à 530 045 francs alors que le budget prévoyait une perte de près de 4 millions de francs. Ce résultat intègre l'ensemble des charges courantes, comme le personnel ou les amortissements, contrebalancées par les revenus fiscaux et aux taxes.

2. Le deuxième niveau correspond au résultat de financement. Le bénéfice pour l'année 2025 s'élève à 1 152 343 fr. 10, ce qui dépasse les prévisions budgétaires qui tablaient sur 962 050 francs. Ce niveau comptabilise principalement les charges d'intérêts et les revenus locatifs.

3. Le troisième niveau isole les opérations extraordinaires. Ce niveau intègre le prélèvement sur la réserve de réévaluation pour couvrir les amortissements issus de la réévaluation du patrimoine administratif, réévaluation unique effectuée au passage du MCH2. Pour 2025, ce prélèvement sur la réserve de réévaluation s'élève à 1 159 890 francs et est conforme au budget.

Comptes de résultats 2025 par nature

A. Charges par nature

Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances. Les charges par nature présentent une diminution de 1,3 million de francs, soit une baisse de 2,5 % par rapport à nos prévisions. Ce résultat s'explique par les éléments suivants:

Tout d'abord, les *charges de personnel* (30) ont été moins importantes que prévu de 371 000 francs. Cet écart s'explique, d'une part, par des remboursements de salaires du personnel par les assurances à la suite d'incapacité de travail et, d'autre part, par des engagements différés et des remplacements durant les absences longues durées pas remplacées ou remplacées par du personnel temporaire ou par des mandats confiés à des tiers. Les remboursements des assurances sont comptabilisés sous chaque fonction et en diminution des charges de personnel conformément aux directives comptables MCH2.

Les *charges de biens et services et autres charges d'exploitation* (31) sont également en dessous du budget de 1 031 140 francs. Plusieurs facteurs ont contribué à ce résultat: travaux, achats de matériel et prestations de tiers ou mandats qui n'ont pas été réalisés en 2025. A noter également des charges en dessous du budget pour l'eau, l'épuration, l'électricité et le chauffage avec un montant de 109 000 francs pour l'ensemble de nos bâtiments. Le budget a été établi à partir de la moyenne des années précédentes. Toutefois, la consommation effective pour l'électricité ou le chauffage dépend de l'occupation des locaux ou encore des conditions météo. A noter également que les écoles des Pléiades et du Lussy sont munis de panneaux photovoltaïques, qui ont permis de faire de l'autoconsommation.

Les *charges financières* (34) présentent une diminution de charge de 85 000 francs qui s'explique grâce à une gestion active de la dette.

S'agissant de la nature 35. *Attribution aux fonds et financements spéciaux*, le dépassement est dû aux montants supplémentaires transférés aux fonds pour la distribution de l'eau et la protection des eaux.

Enfin, les *charges de transfert* (36) sont conformes au budget avec un écart de 173 000 francs représentant seulement 0,69% par rapport au budget.

B. Revenus par nature

Les revenus par nature présentent quelques écarts intéressants et progressent de 6,7%, soit de 3,4 millions de francs par rapport aux prévisions.

Les *revenus fiscaux* (40) sont plus élevés que les prévisions (cf. infra).

Les *taxes et redevances* (42) présentent une hausse de 276 000 francs principalement due aux remboursements des avances d'assistance du Service social de 466 000 francs au lieu de 300 000 francs inscrits au budget 2025, soit une augmentation de 166 000 francs. Les taxes pour l'eau, l'épuration ou encore pour les déchets sont également plus élevées que prévu.



Les *revenus financiers* (44) affichent une augmentation de 100 200 francs, progression générée par les produits de location des différents bâtiments communaux.

Enfin, la plus forte variation concerne les *revenus de transfert* (46) qui augmentent de 994 000 francs par rapport au budget. Cet écart s'explique par des remboursements extraordinaires portant sur les frais d'exploitation 2024. Ils proviennent de l'ACV, de l'ASSCOV et du RSSV.

Ces chiffres seront présentés lors de l'analyse des écarts par dicastère (cf. infra).

C. Charges et revenus par fonction

Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances. En ce qui concerne les charges nettes et les revenus nets par fonction, les charges réelles restent inférieures aux prévisions budgétaires. La seule exception notable concerne la *prévoyance sociale* (5) qui affiche un excédent de charges de +322 590 francs. Avant de détailler chaque domaine, voici les deux variations les plus marquantes: la fonction 7. *Protection de l'environnement* présente un écart de 39,80% qui s'explique par des coûts d'exploitation plus bas que prévu, notamment dans la gestion des déchets, la correction des cours d'eau et les actions liées à la Cité de l'énergie. En valeur absolue, la fonction *Finances et impôts* (9) se démarque avec un écart de 2 191 180 francs qui s'explique par des recettes fiscales supérieures aux attentes.

M. Julien Berthoud, Conseiller communal en charge des Finances. S'agissant des dépassements budgétaires du compte de résultats (Message n°1, Annexe 3) et conformément à l'art. 9 al. 4 du Règlement des finances, le Conseil communal doit établir une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000 francs. Cette liste est soumise globalement au Conseil général pour approbation et les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs, ne sont pas listés dans les comptes: 17 positions totalisent un montant de 903 734 francs.

0. Administration générale: l'excédent de charges se monte à 5 189 220 francs, en diminution de 7% par rapport au budget 2025, soit un peu moins de 400 000 francs. Les charges suivantes enregistrent un montant inférieur au budget: les salaires du personnel pour 117 000 francs; les charges de l'ACV inférieures de 42 000 francs et diverses dépenses qui ont été bien maîtrisées pour 72 000 francs. La Commune a touché un revenu excédentaire de l'ACV en lien avec les comptes 2024 de 62 451 fr. 60 francs. Enfin, les bâtiments administratifs et les autres bâtiments du patrimoine administratif ont des excédents d'exploitation inférieurs au budget, qui témoignent d'une meilleure efficacité dans la gestion du patrimoine.

1. Ordre et sécurité publics, défense: les charges de 935 791 francs sont inférieures au budget de 137 538 fr. 55 francs (-13%) par rapport au budget 2024. Un dépassement totalise 33 885 francs. Les charges du secteur des curatelles ont été plus importantes que prévu.

Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.

2. Formation: l'excédent de charges est inférieur au budget de 470 530 francs (-3,77%). Trois dépassements sont justifiés dans l'Annexe 3 pour un total de Fr. 177 104 fr. 86. L'analyse des écarts budgétaires se présente ainsi:

1. Remboursement de l'excédent des comptes 2024 de l'ASSCOV pour un montant de 372 301 francs;
2. Frais d'exploitation des bâtiments scolaires inférieurs aux prévisions soit une diminution de 15 000 francs pour l'école du Bourg et de 34 000 francs pour celle du Lussy;
3. Revenus extraordinaires perçus pour l'AES provenant de remboursements de salaires par les assurances à hauteur de 73 540 francs. Toutefois, les charges des salaires du personnel restent supérieures au budget (dépassement justifié dans l'Annexe 3). L'excédent de charges de l'AES dépasse le budget de 33 700 francs, ce qui représente une hausse de 10,2 %. Le taux de couverture des charges s'établit à 76,12 %, contre 78,10 % initialement budgétés.

3. Culture, sports et loisirs: l'excédent de charges est également inférieur aux prévisions de 162 000 francs, ce qui représente une diminution de 5%. C'est dans ce domaine que figure le plus grand nombre de dépassements de crédit, avec un total de 7 et pour un montant de 237 493 fr. 73 francs. Ces dépassements sont détaillés et justifiés dans l'Annexe 3.



Les points clés suivants sont à souligner:

- les coûts d'exploitation du Centre sportif sont inférieurs au budget de 28 626 francs, soit une économie de 3,8%;
- la piscine affiche des coûts supérieurs aux prévisions de 30 448 francs, ce qui représente un dépassement de 9,2%;
- les coûts d'exploitation de la patinoire sont inférieurs au budget de près de 37 700 francs, soit une baisse de 8,2%;
- les coûts concernant les parcs, jardins et espaces verts sont inférieurs de près de 68 000 francs par rapport aux prévisions.

M. Julien Berthoud, Conseiller communal en charge des Finances.

4. *Santé*: Cette fonction présente un excédent de charges de 4 881 262 francs par rapport au budget 2025, soit une différence de 650 000 francs, soit 10%. Il n'y a pas de dépassement selon l'Annexe 3. Deux raisons l'expliquent: des revenus extraordinaires du RSSV, soit un remboursement d'excédents de comptes 2024 pour 600 000 francs et un remboursement des Ambulances Sud fribourgeois pour 45 672 francs.

5. *Prévoyance sociale*: Les charges sont supérieures de 322 393 francs, soit 7%, par rapport au budget 2025. Davantage de parents ont bénéficié d'un subventionnement communal pour le placement de leurs enfants dans les crèches ou auprès des Mamans de jour.

Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.

6. *Trafic et télécommunications*: les charges sont inférieures au budget. Nous enregistrons un écart de 377 528 francs, soit une baisse de près de 9%. Aucun dépassement n'est à signaler dans l'Annexe 3. Les coûts d'exploitation des routes communales sont inférieurs aux prévisions. L'économie totale s'élève à près de 305 000 francs, soit une baisse de 8,5%. Ce résultat s'explique par quatre facteurs principaux:

- moins de charges de personnel: env. - 57 000 francs;
- moins de frais d'entretien des routes, des canalisations et des trottoirs: env. - 100 000 francs;
- un hiver plus clément: 55 000 francs d'économie sur le déneigement;
- 49 000 francs d'amortissements reportés, car certains travaux sont encore en cours.

Pour terminer sur une note positive, les places de stationnement ont rapporté plus que prévu, soit +48 000 francs par rapport au budget initial.

7. *Protection de l'environnement et aménagement du territoire*: l'excédent de charges est également inférieur aux prévisions. Il baisse de 285 569 francs, soit une diminution de 40%. Ce chapitre enregistre un seul dépassement, qui est détaillé et justifié dans l'Annexe 3.

L'approvisionnement en eau potable affiche une couverture complète à 100%, ce qui permet d'attribuer un montant de 548 129 francs au fonds.

La protection des eaux atteint, elle aussi, une couverture à 100%, avec une attribution au fonds de 242 943 francs.

Concernant la gestion des déchets, l'excédent de charges a été contenu à 112 387 francs, au lieu des 175 280 francs initialement budgétisés. Grâce à cette maîtrise, notre taux de couverture dépasse les prévisions pour s'établir à 88,86%.

Trois postes affichent des dépenses inférieures aux prévisions:

- 1) la correction des eaux enregistre une économie de 67 176 francs;
- 2) Les actions énergétiques suivent la même tendance, avec une économie de 80 887 francs;
- 3) l'aménagement du territoire enregistre aussi une diminution des charges de 72 143 francs par rapport au budget.

M. Julien Berthoud, Conseiller communal en charge des Finances.

8. *Economie publique*: les excédents de charges s'élèvent à 727 169 francs mais sont inférieurs de près de 30% par rapport au budget 2025. Trois postes affichent des comptes inférieurs au budget:

- 1) revenus extraordinaires dus à des remboursements de salaires pour 48 484 fr. 45;
- 2) charges inférieures au budget des frais de transport



- 3) charges inférieures pour l'action de soutien à l'économie locale pour 192 836 francs;
4) Les forêts affichent un taux de couverture des charges de 83%, légèrement inférieure au budget mais restant similaires aux comptes 2024, qui affichaient une couverture de 83,6%.
5) Le turbinage et la centrale de chauffe contribuent également au bénéfice avec des bénéfices respectivement de 167 971 francs et 19 974 francs.

9. *Finances et impôts*: Les revenus affichent 38 859 423 francs supplémentaires, ce qui est une très bonne nouvelle. Les revenus fiscaux affichent des résultats meilleurs que prévus de 2 191 183 francs soit 6%.

Trois dépenses figurent à l'Annexe 3:

- 1) Impôts communaux ordinaires: charges supérieures au budget de 36 789 francs;
- 2) Immeubles du patrimoine financier: charges supérieures au budget pour les primes d'assurance choses de 30 552 francs;
- 3) PPE le CAB: bénéfice de 437 940 francs, alors que le budget prévoyait un bénéfice de 379 290 francs.

La contribution des personnes physiques et morales affiche un delta de 2 473 887 francs par rapport au budget 2025. Les détails de ces revenus fiscaux et de ces taxes seront présentés infra.

Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances. Les impôts 2025 dépassent les prévisions de 2 026 306 francs.

Pour les impôts des personnes physiques, les revenus sont supérieurs au budget de 1 380 090 francs. Pour les entreprises, c'est-à-dire les personnes morales, les recettes sont également supérieures au budget de 1 093 090 francs. Ces impôts ordinaires totalisent 28,4 millions de francs et représentent ainsi 81,6% de l'ensemble des ressources fiscales.

Pour rappel, les prévisions des recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales du budget 2025 ont été établies en septembre 2024 à partir de la dernière statistique cantonale disponible à cette date, à savoir 2022, et de l'évolution projetée des contribuables. La prudence de ces projections nous permet de présenter aujourd'hui des comptes bénéficiaires et de réaffirmer la solidité financière de Châtel-St-Denis.

Le bilan est toutefois moins favorable pour les impôts sur les transactions immobilières. Les recettes liées à ces transactions sont nettement inférieures au budget. Dans le détail, l'impôt sur les gains immobiliers, impôts payés par le vendeur, affiche un retard de 221 200 francs. Enfin, les droits de mutation, impôts payés par l'acheteur, manquent à l'appel à hauteur de 682 730 francs.

M. Julien Berthoud, Conseiller communal en charge des Finances.

4. Compte des investissements

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 4 012 420 fr. 82, alors que le budget prévoyait des dépenses d'investissement à hauteur de 32 900 250 francs.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 922 975 fr. 70 alors que le budget prévoyait 6 150 880 francs. Cela se traduit par des excédents de dépenses nettes de 3 089 445 fr. 12 alors que le budget prévoyait des excédents de 26 749 370 francs.

Présentation des 4 étapes des investissements et de la planification de leur suivi

- 1. Etape 1: octroi du crédit: le point de départ, c'est le vote du crédit d'engagement par les membres du Conseil général. Un numéro d'objet spécifique lui est attribué, permettant de suivre les coûts dans la comptabilité des immobilisations et dans le compte des investissements.**
- 2. Etape 2: réalisation des travaux:** Durant la réalisation, les factures sont imputées dans les comptes de dépenses d'investissement et les éventuelles recettes également saisies.
- 3. Etape 3: report au bilan des soldes du compte des investissements:** à la clôture annuelle, les dépenses et recettes annuelles du compte des investissements sont transférées à l'actif du bilan du patrimoine administratif et les recettes au passif du bilan.
- 4. Etape 4: amortissement:** Dès l'année de mise en service, un amortissement calculé sur la durée de vie du bien est porté en charge du compte de résultat. Le montant de l'amortissement réduit la valeur de l'actif au bilan chaque année, de même pour les recettes.



Détail des investissements par fonction

Les principaux efforts ont été réalisés dans les secteurs suivants, la liste n'étant pas exhaustive:

0. *Administration*: En 2025, la dépense nette s'élève à 544 400 francs. Ce montant a principalement financé les travaux du chalet des Errouvines et les études pour le nouveau bâtiment administratif. Nous prévoyions initialement 3,3 millions de francs. Cet écart important s'explique par le fait que l'enveloppe de 1,5 million prévue pour le nouveau bâtiment administratif n'a été que partiellement dépensée.
1. *Ordre public*: le budget prévoyait une dépense pour la modernisation du système de tir du stand. Finalement, cette charge a été comptabilisée dans le dicastère des sports.
3. *Culture, sports et loisirs*: la dépense finale est de 781 300 francs. Elle concerne le système de tir du stand et la participation communale à l'espace public de la nouvelle gare. Le budget initial était de 6,1 millions de francs. La différence provient essentiellement du report des travaux de réfection de la piste d'athlétisme, qui étaient budgétisés à 3,5 millions de francs.
6. *Trafic et télécommunications*: les dépenses atteignent 656 700 francs. Les investissements majeurs concernent le chemin de la Léchère, les réfections par tronçons via le crédit-cadre, et le chemin de l'Ermitage. Nous sommes très en dessous du budget de 6,2 millions de francs parce que plusieurs projets sont en cours ou reportés, tels que les aménagements de la nouvelle gare pour 1,7 million de francs, de la route de la Coula pour 500 000 francs, et de l'achat de terrains à la route de Montreux pour 1,2 million de francs.
7. *Protection de l'environnement et aménagement*: les dépenses se montent à 996 000 francs. L'effort s'est concentré sur le réseau d'eau, notamment le remplacement des conduites à la route de la Cierne avant le turbinage. Face aux 9,7 millions de francs budgétisés, l'écart s'explique par des dépenses d'intention pour des changements de conduites qui n'ont pas encore été soumises au vote ou l'ont été et sont prévues en 2026.
8. *Économie publique*: la dépense s'élève à près de 110 000 francs. Ce montant correspond principalement à l'achat de 1 000 actions de Destination Veveyse SA, pour une valeur de 100 francs par action.

5. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente l'argent qui entre et qui sort (cf. tableau dans le Fascicule des comptes 2025). En résumé, pour l'année 2025, la trésorerie courante a augmenté de 944 460 francs. En parallèle, les financements externes à long terme ont augmenté de 3 868 300 francs.

6. Indicateurs financiers pour l'année 2025

Les indicateurs financiers calculés pour l'année 2025 renvoient aux trois exercices précédents (cf. le détail du calcul des huit indicateurs financiers à renseigner selon l'art. 23 al. 1 let a) à h) LFCo, dans les dernières pages du Fascicule des comptes 2025).

À la demande du SCom, trois indicateurs intègrent la part des dettes intercommunales: 1. taux d'endettement net, 4. dette brute par rapport aux revenus et 7. dette nette par habitant en francs.

Voici les informations qui concernent le niveau d'endettement global de la Commune, incluant les dettes intercommunales:

- *Art. 23 al. 1 let a)*: Taux d'endettement net (Indicateur 1): Il s'établit à 159,4%. Le résultat est mauvais. C'est un peu mieux qu'en 2023 et 2024, mais moins bon qu'en 2022.
- *Art. 23 al. 1 let d)*: Dette brute par rapport aux revenus (Indicateur 4): la dette brute atteint 174% des revenus. Ce niveau reste mauvais, dans la continuité des années précédentes.
- *Art. 23 al. 1 let g)*: Dette nette par habitant (Indicateur 7): la dette s'élève à 6741 francs par habitant. Ce montant reste très important, bien que la dette ait diminué de 371 francs par rapport à l'année 2024.

L'endettement permet de lisser les dépenses. Avec une gestion active de la dette, la charge d'intérêts reste faible. La loi est stricte. La Commune s'endette uniquement pour investir, jamais pour financer son fonctionnement courant.



Deux indicateurs se situent dans la moyenne:

- Art. 23 al. 1 let e): Proportion des investissements (Indicateur 5): Le taux est de 8%. Cela confirme un effort d'investissement moyen. C'est tout de même un meilleur score qu'entre 2022 et 2024.
- Art. 23 al. 1 let h): Taux d'autofinancement (Indicateur 8) : Il s'élève à 12%. C'est un niveau moyen, similaire à 2022 et 2023.

Terminons par les points positifs. Trois indicateurs affichent une bonne situation:

- Art. 23 al. 1 let b): Degré d'autofinancement (Indicateur 2): Il atteint 208%. Le résultat de l'indicateur 2025 tient compte d'un montant d'investissements nets moins élevé que les années précédentes.
- Art. 23 al. 1 let c): Part des charges d'intérêts (Indicateur 3): Le taux est de 1,18%. La situation de Châtel-St-Denis reste bonne et stable par rapport aux années précédentes.
- Art. 23 al. 1 let f): Part du service de la dette (Indicateur 6) qui absorbe 9% des revenus courants. C'est une charge jugée tout à fait acceptable.

M. Julien Berthoud, Conseiller communal en charge des Finances.

7. Synthèse

Pour conclure, passons au bilan de l'année 2025 qui se caractérise par les éléments suivants: des recettes fiscales qui se situent au-dessus des prévisions, des charges bien maîtrisées, un excédent de revenus de 2 842 278 fr. 83, la réalisation des investissements à hauteur de 3 089 445 fr. 12 et huit indicateurs financiers définis par la loi qui présentent une situation financière un peu meilleure que pour l'année 2024, bien que certains soient considérés comme moyens ou acceptables.

Aux yeux du Conseil communal, le résultat des comptes 2025 s'inscrit dans la même lignée que les années précédentes et laisse des finances communales en mesure de faire face aux investissements à réaliser dans les prochaines années, sereinement mais toujours avec prudence et efficience.

Enfin, je remercie le personnel communal pour son engagement au service de notre ville, les Chef·fe·s de service, les cadres, le Conseil communal, la Commission financière ainsi que l'organe de révision.

Message n°1 du Conseil communal au Conseil général

Objets: Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2025
Présentation générale
Volet A: Comptes de résultats et des investissements - Approbation
Volet B: Dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°1 concernant, dans son volet A, les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2025 de la Ville de Châtel-St-Denis et, dans son volet B, les dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats.

COMPTE DE RÉSULTATS 2025

Total des charges :	Fr.	50'616'652.33
Total des revenus :	Fr.	53'458'931.16
Résultat (bénéfice) :	Fr.	2'842'278.83

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2025

Total des dépenses:	Fr.	4'012'420.82
Total des recettes:	Fr.	922'975.70
Excédents de dépenses	Fr.	3'089'445.12

COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2025 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Principes d'établissement des comptes de résultats et des investissements (Volet A)

Les comptes de la Ville de Châtel-St-Denis sont présentés selon la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) et son ordonnance (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61). Ils intègrent



également les principes généraux sous responsabilité de la Commune, inscrits dans le Règlement des finances (RFin) du 31 mars 2021, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

En application de l'article 13 de la LFCo, les comptes se composent des éléments suivants, présentés dans le fascicule des comptes 2025 (en annexe):

- A. Le bilan;
- B. Le compte de résultats;
- C. Le compte des investissements;
- D. Le tableau des flux de trésorerie;
- E. Les annexes, renseignant sur les éléments suivants:
 - 1) Etat du capital propre
 - 2) Tableau des provisions
 - 3) Tableau des participations
 - 4) Tableau des garanties
 - 5) Tableau des immobilisations
 - 6) Les indicateurs financiers.

A. Le bilan

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier s'élèvent à 21 540 519 fr. 30 au 31.12.2025 (variation par rapport à 2024, 0 fr.).

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'élèvent à 135 758 313 fr. 20 au 31.12.2025 (variation par rapport à 2024, 1 121 988 fr. 88).

Les subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élèvent à 22 352 030 fr. 04 au 31.12.2025 (variation par rapport à 2024, - 61 918 fr. 50).

La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif s'élève à 16 384 963 fr. 75 au 31.12.2025 (variation par rapport à 2025, - 1 159 890 fr. 15).

Les financements spéciaux s'élèvent au total à 13 326 273 fr. 49 (variation par rapport à 2024, + 791 073 fr.).

Ce montant se répartit comme suit:

- approvisionnement en eau: 7'580'728 fr. 27 (variation par rapport à 2024, + 548'129 fr. 02).
- traitement des eaux: Fr. 5'415'404 fr. 01 (variation par rapport à 2024, + 242'943 fr. 98).
- gestion des déchets: Fr. 330'141 fr. 21 (variation par rapport à 2024, 0 fr.).

Le solde du compte des résultats des années précédentes cumulés s'élève à 50 889 715 fr. 72 au 31.12.2025, avant le report du bénéfice de l'année 2025 de 2 842 278 fr. 83.

B. Le compte de résultats

Le budget 2025 prévoyait un déficit de 1 833 850 francs pour un total de charges de 51 928 410 francs et un total de revenus de 50 094 560 francs.

Le compte de résultats 2025 présente un bénéfice de 2 842 278 fr. 83 pour un total de charges de 50 616 652 fr. 33 et un total de revenus de 53 458 931 fr. 16.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2024 présentait un bénéfice de 1 130 311 fr. 41.

B.1 Compte de résultats à trois niveaux

La présentation du compte de résultats à trois niveaux laisse apparaître les éléments suivants:

- Le résultat provenant des activités d'exploitation présente un bénéfice de 530 045 fr. 58; le budget prévoyait une perte de 3 955 790 francs et les comptes 2024 affichaient une perte de 997 620 fr. 40.
- Le résultat provenant des activités de financements boucle avec un bénéfice de 1 152 343 fr. 10; le budget prévoyait également un bénéfice estimé à 962 050 francs et les comptes 2024 affichaient un bénéfice de 968 041 fr. 66.
- Le résultat extraordinaire boucle sur un bénéfice de 1 159 890 fr. 15; résultat identique au budget 2025 et au comptes 2024,

B.2 Compte de résultats par nature

- Les charges par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2025	Budget 2025	Ecart en francs	Ecart en %
	Charges	50'616'652.33	51'928'410.00	- 1'311'757.67	-2,53
30	Charges de personnel	10'325'465.50	10'696'560.00	-371'094.50	-3,47
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'511'956.93	9'543'100.00	-1'031'143.07	-10,81



33	Amortissements du patrimoine administratif PA	4'945'232.30	4'953'560.00	-8'327.70	-0,17
34	Charges financières	1'040'838.50	1'125'930.00	-85'091.50	-7,56
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	800'073.00	442'710.00	357'363.00	80,72
36	Charges de transferts	24'993'086.10	25'166'550.00	-173'463.90	-0,69

Seule la nature 35 *Attributions aux fonds et financements spéciaux* est plus élevée que le budget. Toutes les autres natures sont en dessous du budget avec de bons écarts pour les *charges de personnel (30)* et les *charges de biens et services (31)*. Ces écarts s'expliquent par des travaux non effectués ou reportés pour la nature 31 *Charges de biens et services* et pour les *charges de personnel (30)*, il s'agit d'engagements qui ont été différés.

Les revenus par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2025	Budget 2025	Ecart en francs	Ecart en %
Revenus		-53'458'931.16	-50'094'560.00	-3'364'371.16	6,72
40	Revenus fiscaux	-37'879'416.91	-35'890'950.00	-1'988'466.91	5,54
42	Taxes et redevances	-7'496'876.85	-7'220'530.00	-276'346.85	3,83
44	Revenus financiers	-2'188'181.60	-2'087'980.00	-100'201.60	4,80
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-5'000.00		-5'000.00	
46	Revenus de transferts	-4'729'565.65	-3'735'210.00	-994'355.65	26,62
48	Revenus extraordinaires	-1'159'890.15	-1'159'890.00	-0.15	-0,00

Les revenus affichent une augmentation pratiquement dans toutes les natures. A noter que la nature 46 *revenus de transferts* comptabilise les remboursements d'excédents de comptes des associations de district (ASSCOV et RSSV).

Les revenus fiscaux en détail:

		Comptes 2025	Budget 2025	Ecart en francs	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	-37'879'416.91	-35'890'950.00	-1'988'466.91	+5,54
400	Impôts directs, personnes physiques	-26'190'613.76	-24'809'820.00	-1'380'793.76	+5,57
401	Impôts directs, personnes morales	-4'708'086.75	-3'615'000.00	-1'093'086.75	+30,24
402	Autres impôts directs	-6'924'956.40	-7'408'990.00	487'033.60	-6,53
403	Impôts sur la propriété	-55'760.00	-57'140.00	1'380.00	-2,42

Les recettes fiscales affichent un excédent de 1 988 466 fr. 91(+ 5,54%) par rapport aux prévisions budgétaires. Cette augmentation est portée par la progression de l'impôt sur les personnes physiques (+ 1 380 793 fr. 76, +5,57%) et des impôts directs sur les personnes morales (+ 1 093 086 fr. 75, + 30,24%). À l'inverse, les autres impôts directs se situent en deçà des attentes (- 487 033 fr. 60, -6,53%), un recul principalement dû à la baisse des droits de mutation immobilière.



Revenus des impôts (40)	Ecart p.r. au budget 2025 Fr. (à l'unité)	Ecart en %	Ecart p.r. aux comptes 2024 Fr. (à l'unité)	Ecart en %
• Personnes physiques (revenu et fortune)	1 380 794	5.57	1 496 852	6.06
• Personnes morales (bénéfice et capital)	1 093 087	30.24	1 107 310	30.75
• Contribution immobilière	378 175	12.49	426 894	14.33
• Prestations en capital	79 909	14.53	184 633	41.46
• Gains immobiliers	-221 223	-15.80	-247 793	-17.37
• Mutations immobilières	-682 734	-28.69	544 827	47.28
• Successions	-37 833	-82.25	-30 458	-78.86
• Chiens	-1 380	-2.42	-560	-0.99
• Appareils et distributeurs	-328	-5.47	-33	-0.57

Les charges nettes par dicastère et les revenus du dicastère des finances évoluent comme suit:

		Comptes 2025 en francs	Budget 2025 en francs	Ecart en francs	Ecart en %
0	Administration générale	5'189'220.00	5'586'710.00	-397'490.00	-7,11
1	Ordre et sécurité publics, défense	935'791.45	1'073'330.00	-137'538.55	-12,81
2	Formation	12'005'419.40	12'475'950.00	-470'530.60	-3,77
3	Culture, sport et loisirs	3'025'086.44	3'187'310.00	-162'223.56	-5,09
4	Santé	4'812'262.85	5'463'240.00	-650'977.15	-11,92
5	Prévoyance sociale	5'059'163.27	4'736'570.00	322'593.27	6,81
6	Trafic et télécommunications	3'831'051.26	4'208'580.00	-377'528.74	-8,97
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	431'980.44	717'550.00	-285'569.56	-39,80
8	Economie publique	727'169.96	1'052'850.00	-325'680.44	-30,93
9	Finances et impôts	-38'859'423.90	-36'668'240.00	2'191'183.90	5,98

Les charges nettes des dicastères sont toutes en dessous des prévisions, sauf pour le dicastère de la prévoyance sociale (5) qui affiche un dépassement de 6,81%. Le dicastère des finances (9) affiche un écart en dessus des prévisions de 2 191 183 fr. 90.

B.3 Dépassements budgétaires du compte de résultats – Liste annexée (Volet B)

Conformément à l'article 9 alinéa 4 du règlement des finances (RFin), le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000 francs. Cette liste est soumise globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs peuvent ne pas être listés.

La liste a été établie et est annexée au Message (cf. Annexe 3). 17 positions budgétaires sont concernées par un dépassement et totalisent un montant de dépassement de 903 784 francs.

C. Le compte des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 3 089 445 fr. 12, dont 1 509 271 fr. 21 pour les routes et voies de communication, 1 125 017 fr. pour les autres travaux et génie civil, 361 966 fr. 31 pour les bâtiments et 540 330 fr. 45 pour les biens mobiliers. Les comptes des investissements enregistrent également les subventions du canton et de la confédération pour un montant de 922 975 fr. 70. Le budget prévoyait 26 478 670 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Le tableau de la situation des investissements (cf. fascicule des comptes – C.4.) renseigne sur l'évolution des investissements en cours et terminés.

D. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. fascicule des comptes – D) laisse apparaître une variation de 944 461 fr. 19 au 31.12.2025.

Le financement externe a augmenté de 3 868 300 francs.



E. Les annexes

Les tableaux suivants sont annexés aux comptes conformément à la LFCo (cf. fascicule des comptes):

- 1) Etat du capital propre (cf. fascicule des comptes – E.1.)
- 2) Tableau des provisions (cf. fascicule des comptes – E.2.)
- 3) Tableau des participations (cf. fascicule des comptes – E.3.)
- 4) Tableau des garanties (cf. fascicule des comptes – E.4.)
- 5) Tableau des immobilisations (cf. fascicule des comptes – E.5.)
- 6) Indicateurs financiers (cf. fascicule des comptes – E.6.)

Les points 1, 2 et 4 ont déjà été expliqués sous *Chapitre A. Bilan*.

Le tableau des participations fait état des relations que notre Commune entretient avec les associations.

Le tableau des garanties fait état principalement des engagements de leasing.

Selon les valeurs indicatives du manuel MCH2 de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances pour la présentation des comptes publics, les indicateurs financiers 2025 calculés pour notre Commune montrent une situation financière saine. Les indicateurs du taux d'endettement net (1), de la dette brute par rapport aux revenus (4) ainsi que celui de la dette nette par habitant en francs (7) sont calculés en tenant compte de la part communale aux dettes intercommunales conformément aux directives cantonales (exigence à des fins de comparaison).

	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025
1. Taux d'endettement net	129,20%	183,18%	181,56%	159,40%
2. Degré d'autofinancement	55,26%	35,86%	62,11%	208,38%
3. Part des charges d'intérêts	0,43%	0,58%	1,24%	1,18%
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%	161%	179%	174%
5. Proportion des investissements	35%	39%	16%	8%
6. Part du service de la dette	6%	6%	8%	9%
7. Dette nette par habitant en francs	5'385 francs	6'725 francs	7'112 francs	6'741 francs
8. Taux d'autofinancement	19%	16%	8%	12%

1. L'indicateur **taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. A des fins de comparaison, la part de la commune aux dettes des associations intercommunales du district a été ajoutée. Cette part a augmenté de 1 347 612 francs entre 2024 et 2025. Avec un niveau de 159,40% contre 181,56% aux comptes 2024, 183,18% aux comptes 2023 et 129,20% aux comptes 2022, l'indicateur montre une situation jugée toujours mauvaise pour notre Commune avec la part des dettes intercommunales. Le taux est moins mauvais qu'en 2023 et 2024 et se rapproche de la barre des 150% jugée suffisante.
2. L'indicateur **degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Le tassement des dépenses d'investissements 2025 se reflète dans cet indicateur. Ainsi les dépenses d'investissements 2025 sont autofinancées à hauteur de 208,38% contre 62,11% en 2024, contre 35,86% en 2023 et 55,26% en 2022.
3. L'indicateur **part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Avec un niveau à 1,18% contre 1,24% en 2024, 0,58% en 2023 et 0,43% en 2022, la Commune se situe toujours dans la fourchette jugée bonne.
4. L'indicateur **dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Cet indicateur se situe à 174% (179% en 2024, 161% en 2023 et 155% en 2022) et est jugé toujours mauvais.
5. L'indicateur **proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont été moins importantes, ce qui est confirmé par l'indicateur (8% en 2025 contre 16% en 2024, 39% en 2023 et 35% en 2022, effort d'investissement élevé en 2023 et 2022).
6. L'indicateur **part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux de 9% contre 8% en 2024, 6% en 2023 et 2022 pour notre Commune est considéré comme une charge acceptable.



7. L'indicateur **dette nette par habitant** n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. La part de notre Commune aux dettes des associations intercommunales a augmenté de 1 347 612 francs entre 2024 et 2025. Ainsi, le niveau calculé pour notre Commune, avec les dettes des associations, est de 6741 francs par habitant, soit 371 francs de moins qu'en 2024 (7112 francs en 2024, 6725 francs par habitant en 2023 et 5385 francs par habitant en 2022). Cela indique un niveau d'endettement très important.
8. Le **taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Avec un niveau de 12% (8% en 2024, 16% en 2023 et 19% en 2022), notre Commune a un taux jugé moyen par le législateur.

CONTENU

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie au fascicule des comptes et au Rapport de gestion 2025.

SYNTHÈSE

Les états financiers de la Ville de Châtel-St-Denis ont été marqués par les principaux éléments suivants:

- les recettes fiscales se situent en dessus des prévisions
- des charges maîtrisées
- un excédent de revenu de 2 842 278 fr. 83
- la réalisation des investissements à hauteur de 3 089 445 fr. 12
- Les indicateurs financiers définis par la nouvelle loi montrent une situation financière un peu meilleure pour l'année 2025, même si certains de ces indicateurs sont considérés comme moyens ou acceptables.

Aux yeux du Conseil communal, le résultat de ces comptes 2025 s'inscrit dans la même ligne que les années précédentes et laisse les finances communales en mesure de faire face aux investissements à réaliser.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver

Volet B: la liste des dépassements de crédit budgétaire concernant dix-sept rubriques comptables (cf. Annexe 3)

Volet A: les comptes 2025 de la Ville de Châtel-St-Denis, tels qu'il les a arrêtés.

Châtel-St-Denis, mars 2026

Le Conseil communal

Le Président. Je remercie Mme Chantal Vastal et M. Julien Berthoud. Les Volets A et B ayant été présentés, je passe la parole à la Commission financière pour son préavis sur le Volet B.

VOLET B: DÉPASSEMENTS DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE – APPROBATION

RAPPORT ET PREAVIS DE LA COMMISSION FINANCIERE (VOLET B)

M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière. En vue de la présente séance du Conseil général, la Commission financière de la législature précédente s'est réunie les 8 et 22 avril afin d'étudier le Message n° 1. En date du 15 avril, elle a rencontré le Conseil communal et l'organe de révision qui ont répondu à ses diverses questions. En date du 13, 20 et 27 mai 2026, elle a examiné les Messages n°2 à 4 et le Rapport de gestion 2025. À la suite de ces rencontres, la Commission financière est en mesure de vous transmettre ses préavis.

La Commission financière a analysé le Volet B de votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

Le Président. Merci M. Jérôme Volery pour votre préavis. Tous les membres ici présents ont également eu l'opportunité de prendre connaissance du Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2025 de la Commune, qui ne fait pas de remarques spécifiques sur ces dépassements. Par conséquent, j'ouvre la discussion générale sur ce Volet B. Je cède la parole maintenant aux représentants des groupes politiques pour leurs éventuelles remarques ou questions, puis la parole sera donnée aux intervenants



à titre individuel. Le Conseil communal sera invité à donner les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons à l'examen de détail de l'arrêté du Volet B.

DISCUSSION GENERALE SUR LE VOLET B

La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

EXAMEN DE DÉTAIL

Le Président. L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Volet B de l'exercice 2025 des comptes de la Ville de Châtel-St-Denis.

Article premier

Pas d'observation. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observation. Adoptés.

Vote d'ensemble sur le Volet B

À l'unanimité des 49 membres présents, le Conseil général adopte la liste des dépassements de crédit budgétaire concernant dix-sept rubriques comptables, tel que présentée:

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°1b du Conseil communal, du 31 mars 2026;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

La liste des dépassements de crédit budgétaire concernant dix-sept rubriques comptables (cf. Annexe 3) présentant un total de 903 784 fr. 83 est approuvée.

Article 2

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvée par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Jérémie Favre

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

VOLET A: COMPTES DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS – EXERCICE 2025 – APPROBATION

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE (VOLET A)

Le Président. Je cède la parole au Président de la Commission financière.

M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière. La Commission financière a pris acte et a analysé le rapport de la fiduciaire In Extenso Audit Suisse SA. Elle la remercie pour son excellent travail de révision et sa bonne collaboration. Nous avons reçu le rapport détaillé de la fiduciaire le jour de la séance entre le Conseil communal et la Commission financière.



La Commission financière réitère le vœu de recevoir ce rapport détaillé dès validation par le Conseil communal. Ce procédé nous permettra d'en prendre connaissance avant la rencontre tripartite et de poser les questions adéquates aux personnes présentes.

Malgré une prévision de déficit au budget 2025 de plus de 1 833 850 francs, la Commission financière relève que les comptes affichent un bénéfice de 2 842 278 fr. 83, ce dont nous nous réjouissons.

Malgré le résultat positif de l'exercice 2025, la Commission financière vous rappelle que ce bénéfice doit tenir compte des éléments extraordinaires (RSSV et ASSCOV) pour un montant de plus de 900 000 francs et des reports de charges qui ne sont pas réellement des économies. Les importants investissements à venir risquent fortement d'impacter les indicateurs financiers qui reflètent une situation financière globalement saine mais avec un taux d'endettement jugé élevé.

La Commission s'est aussi intéressée à connaître la situation sur les versements des subventions cantonales pour le chalet des Errouvines (CHF 54'000.-) et pour la Châteloise (CHF 149'000.-). Elle constate que les versements du canton sont très tardifs. Prenons l'exemple de la Châteloise: le Message a été voté en 2021, l'arrêté du canton est daté du 19 août 2025 et le paiement des subventions est prévu en 2026-2027. La Commission financière restera très attentive aux versements dus par l'Etat tout au long de cette gère.

La Commission financière a demandé des explications au sujet de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif. Les informations détaillées nous ont été données par Mme Chantal Vasta.

Pour terminer, la Commission financière tient à remercier toutes les collaboratrices du service des finances et sa responsable, Mme Chantal Vasta, pour l'important travail effectué à l'élaboration des comptes. Elle remercie également le Conseil communal, les chefs de service et toutes les personnes ayant œuvré à la réalisation de ce résultat.

La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

DISCUSSION GENERALE

Le Président. Je vous remercie M. Jérôme Volery. Qui souhaite s'exprimer au nom des Groupes?

M. Hubert Demierre, au nom du Groupe UDC-PAI. A première vue, les comptes de notre Commune paraissent éclatants, comme l'annonce le titre de l'article de La Liberté de la semaine dernière. Le Groupe UDC-PAI souhaite, par cette intervention, nuancer un peu ces propos. Certes, le compte de résultats présente un bénéfice de plus de 2,8 millions de francs. Cependant, dans le même temps, la dette communale à long terme augmente de plus de 3,8 millions de francs pour atteindre, à fin 2025, plus de 60 millions de francs. Notre Groupe relève que le bénéfice est principalement dû au report d'investissements déjà votés ainsi qu'à des remboursements des différentes associations intercommunales. Il ne faut pas oublier notamment, pour les nouveaux élus de notre plénum, que de nombreux crédits pour plusieurs dizaines de millions de francs ont d'ores et déjà été acceptés. Pour exemple (en francs):

- Le bâtiment administratif: plus de 24 millions de francs;
- Le projet d'eau secteur le Scé: 6,3 millions de francs;
- La rénovation de la piste d'athlétisme: plus de 4 millions de francs;
- La réfection de l'école de Fruence: 2,5 millions de francs;
- L'abaissement de la cour des Misets pour les LSI: 1,1 million de francs;
- Les différents travaux d'eaux, d'épuration et d'aménagement pour plusieurs millions de francs également.

Il est fort à craindre que la majorité de ces investissements devront être financés par un emprunt bancaire, ce qui augmentera l'endettement. Le Groupe UDC-PAI est inquiet sur la capacité de notre Commune à supporter tous les différents projets qui vont encore s'ajouter à ceux déjà votés ces prochaines années, que ce soit au niveau communal (nouvelle école, rénovation du CAB...) ou intercommunal (agrandissement et rénovation du COV, piscine intercommunale, rénovation ou peut-être création d'un nouveau home, tourisme...). Notre Groupe est d'avis qu'il sera nécessaire de prioriser certains investissements et entend agir en ce sens au cours de cette législature. Nous tenons également à réaffirmer notre opposition à toute hausse d'impôts pour notre population.

Le Président. Je vous remercie M. H. Demierre. Qui souhaite s'exprimer à titre individuel?



M. Fabian Simillion, Le Centre. Ceci est une intervention à titre individuel au sujet du Message n°1 concernant les comptes 2025.

Il concerne plus particulièrement le résultat du compte d'investissements qui montre un total de dépenses de 4 millions de francs environ, alors que près de 33 millions étaient prévus. Seulement 12% des dépenses budgétées ont donc été réalisées.

Remarquez qu'en 2024, 8 millions de francs environ, sur 32 millions budgétés, avaient été dépensés, soit 25% du budget et qu'en 2023, c'est près de 26 millions de francs, sur les 43 millions budgétés, qui avaient été dépensés, soit 60% du budget.

60% il y a 3 ans, 25% il y a 2 ans, 12% l'année dernière... Le constat est double: nous ne parvenons jamais à réaliser les investissements budgétés et nous nous écartons toujours plus des montants budgétés. Au minimum, cela doit nous questionner.

En effet, dans notre monde où les prix augmentent régulièrement, en particulier dans le domaine des infrastructures et de la construction, on sait qu'un franc dépensé aujourd'hui vaut plus qu'un franc dépensé demain. On sait aussi que les investissements, une fois réalisés, peuvent commencer à fournir des services et des prestations, ce qu'on appelle un retour sur investissement. Tant qu'ils sont en cours ou non réalisés, ils ne rapportent rien...

Bref, tous ces investissements non réalisés nous coûteront plus cher demain; ils porteront leurs fruits plus tard et des infrastructures ou des services risquent de nous manquer à court ou à moyen terme. De plus, en se reportant d'une année à la suivante, ils gonflent artificiellement le budget des investissements et suscitent des craintes quant à leur financement, dont M. H. Demierre s'est fait le porte-parole.

Voilà les conséquences de cette situation. C'est d'autant plus inquiétant que ces investissements correspondent à des Messages sur lesquels nous avons voté et que nous avons acceptés, considérant qu'il s'agissait là d'un « bien » pour notre commune.

Alors bien sûr, les causes de cette situation sont multiples, sûrement complexes, et parfois hors de notre champ d'action. Néanmoins, une partie des causes est certainement aussi à chercher chez nous, peut-être dans la manière dont les budgets sont établis ou peut-être dans la manière dont les projets sont gérés.

Je remercie Chantal Vasta d'avoir présenté ce soir le cycle de vie d'un investissement et je me réjouis d'apprendre qu'un autre Conseiller général semble partager mes préoccupations mais concrètement, je pense qu'il serait utile que le Conseil communal et l'administration communale se penchent sur ce problème. Je trouverais pertinent, par exemple, qu'un point de situation sur les investissements soit présenté au Conseil général au moins deux fois par an, plutôt que quelques mois après la fin de l'exercice comptable, lorsqu'il n'y a plus qu'à prendre acte des résultats.

A défaut de tels changements, je serai bien emprunté pour voter oui au prochain budget des investissements et opterai probablement pour l'abstention, une posture pourtant à l'opposé de mon engagement politique.

Le Président. Je vous remercie M. F. Simillion. La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

EXAMEN DE DÉTAIL

Le Président. L'entrée en matière étant acquise d'office et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif aux comptes de résultats et aux comptes des investissements de l'exercice 2025.

Article premier

Pas d'observation. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Article 3

Pas d'observation. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observation. Adoptés.



Vote d'ensemble sur le Volet A

À l'unanimité des 49 membres présents, le Conseil général approuve l'exercice 2025 des comptes de la Ville de Châtel-St-Denis, tel que présenté:

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°1a du Conseil communal, du 31 mars 2026;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière.

ARRÊTE

Article premier

Le compte de résultats de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2025 est approuvé, tel que présenté, à savoir

Total des charges:	Fr.	50'616'652.33
Total des revenus:	Fr.	53'458'931.16
Résultat (bénéfice):	Fr.	2'842'278.83

Article 2

Le compte des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2025 est approuvé tel que présenté, à savoir

Total des dépenses:	Fr.	4'012'420.82
Total des recettes:	Fr.	922'975.70
Excédent de dépenses:	Fr.	3'089'445.12

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvés par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Jérémie Favre

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

5. Rapport de gestion - Présentation;

Représentant du Conseil communal

M. Nicolas Genoud, Syndic. Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter son cinquième Rapport de gestion de la législature 2021-2026, ainsi que les comptes de l'exercice 2025, conformément à l'art. 19 de la Loi sur les finances communales.

Comme chaque année, le Rapport de gestion a été rédigé dans le but de vous transmettre les informations les plus importantes sur les activités de la vie communale, tant au niveau de la gestion et du fonctionnement que des investissements en cours de réalisation ou récemment terminés.

La palette de ces activités est large, diversifiée et nécessaire pour assurer le bien-être de la population. Elle demande un engagement exemplaire et constant de notre personnel communal.

Comme déjà mentionné par le passé, et si vous le souhaitez, vous pourrez également consulter les Rapports de gestion des différentes associations de communes, en particulier ceux du Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV), du Cycle d'orientation (ASSCOV) ainsi que de l'ACV. Vous disposerez ainsi d'un ensemble complet d'informations vous permettant de vous forger une opinion sur le fonctionnement et les défis de notre commune et de notre district.

En 2025, vous avez accueilli trois nouveaux membres au sein du Conseil général: M. Frédéric Glauser, qui remplace Mme Nathalie Genoud, M. Rodolphe Pilloud, qui succède à Nicolas Genoud, élu au Conseil communal, ainsi que M. Michael Dayer, en remplacement de Mme Inès Huwiler.



L'année 2025 a été marquée par la démission de M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des Finances-Economie- Industrie /Artisanat et commerce; ce dernier fut remplacé par M. Nicolas Genoud dès le 15 mars 2025.

Nous remercions chaleureusement ces anciens membres pour leur engagement envers notre Commune et souhaitons beaucoup de plaisir et de succès aux nouvelles et nouveaux élus.

Au 31 décembre 2025, notre Commune comptait 166 collaboratrices et collaborateurs, pour un total de 95,21 EPT. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de 14 collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'une variation de 0,4 EPT.

Nous avons enregistré 36 arrivées et 24 départs, tandis qu'aucun départ à la retraite n'a eu lieu.

Notre Commune poursuit sa croissance et comptait, à la fin de l'année, 8957 habitants.

La ville de Châtel-St-Denis comptait au total 109 articles inscrits auprès de l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), pour un montant assuré de 174 494 500 francs.

En plus de la gestion et de l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux, le Service des bâtiments s'occupe également des bâtiments scolaires, de l'Univers@lle, de la salle de sport du Lussy, du CAB, de la piscine, du PSS ainsi que de l'installation des décorations de Noël sur certains bâtiments communaux.

Au niveau de la cohésion sociale, 11 personnes ont suivi la deuxième formation Châtel Sympa, portant ainsi à 24 le nombre d'agentes et agents Châtel Sympa.

La première Fête des voisins a eu lieu le 23 mai 2025 et a rassemblé 17 fêtes organisées sur l'ensemble du territoire communal, dont quinze à Châtel-St-Denis et deux aux Paccots.

En 2025, plus de 200 enfants ont participé aux 21 activités extrascolaires gratuites proposées dans le cadre du projet FriTime.

Notre Commune a également eu la chance de rayonner bien au-delà de notre région grâce à notre sportif Alexis Monney. Véritable ambassadeur de notre Commune, il a toujours à cœur de mettre en avant sa région et sa ville.

Merci Alexis, tu nous fais vibrer et nous l'espérons, encore longtemps!

Mon Rapport pour l'année 2025 n'est pas exhaustif et ne reflète qu'une infime partie de la vie de notre Commune.

Je souhaite terminer en remerciant Chantal (Vasta), Olivier (Grangier), Pascal (Genoud), les Cheffes et Chefs de service, les collaboratrices et collaborateurs, les membres du Conseil général et, bien sûr, mes collègues, pour tout le travail accompli tout au long de l'année.

Le Président. Je vous remercie M. le Syndic et je passe la parole au Président de la ComFin.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière. Nous prenons acte de ce Rapport de gestion et notons sa qualité. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à sa rédaction.

DISCUSSION GENERALE

Le Président. Je vous remercie M. Jérôme Volery. Qui souhaite s'exprimer sur ce Rapport de gestion?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil général prend ainsi acte du Rapport de gestion 2025, qui est le reflet de la gestion de la Commune de Châtel-St-Denis par le Conseil communal.



RÉCUSATION

Le Président. M. Steve Grumser, Conseiller communal en charge des bâtiments et des infrastructures sportives se récusé parce qu'il est également le président du FC Châtel.

M. Steve Grumser, Conseiller communal, quitte la salle des débats.

6. Message n°2 – Bâtiments et infrastructures sportives – Centre sportif du Lussy – Conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain synthétique et remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3 – Crédit d'engagement de 1 990 000 francs – Approbation;

Représentant du Conseil communal

M. Julien Rey, Conseiller communal suppléant. Je ne vais pas relire le Message n°2 étant donné qu'il a été lu et analysé à de nombreuses reprises mais je vais passer à quelques considérations afin de préciser certains points.

1. S'il devait y avoir une nouvelle construction d'école dans le secteur du Lussy, il faudrait créer un PAD. Et si cette construction voyait le jour, le potentiel futur terrain synthétique serait préservé de toute démolition;
2. Ce terrain synthétique pourra être utilisé en cas de fortes chaleurs;
3. Précisons également qu'une clôture ceindra ce terrain pour la simple et bonne raison que, s'il n'est pas utilisé le samedi soir, il serait décevant de voir quelques jeunes y griller des cervelas...
4. Durant la journée, il resterait ouvert pour que les élèves du Lussy puissent en profiter.
5. En outre, de nombreux sports autres que le foot pourront y être pratiqués, tels que le hockey, le tennis, la crosse, l'athlétisme, la gym, tout en y interdisant le lancer de javelot pour ne pas percer ce terrain.
6. Il n'y a pas eu de discussion formelle avec l'ASSCOV à ce sujet mais les élèves seraient, de près ou de loin, intéressés à pouvoir en profiter également.
7. Pour terminer, la subvention de la LoRo-Sport de 300 000 francs a été confirmée jusqu'à fin juin 2027.

Cela étant, permettez-moi de commencer par une question toute simple: combien de temps encore allons-nous accepter que nos écoles, nos sociétés sportives et notre jeunesse se partagent une infrastructure qui ne correspond presque plus aux besoins actuels? Le projet qui est présenté ce soir n'est pas un projet de confort mais de nécessité. Actuellement, le terrain du Lussy est limité par les conditions météorologiques, par l'intensité de son utilisation et par sa capacité d'accueil. Demain, grâce à ce projet, nous disposerons d'une infrastructure utilisable pratiquement toute l'année et capable d'accueillir davantage d'élèves, davantage d'associations et davantage d'activités. On a beaucoup parlé de coûts mais pas vraiment de ce que représente cet investissement. Pour chaque habitant de Châtel-St-Denis, cela représente environ 223 francs, en ne déduisant pas les 300 000 francs de la LoRo-Sport. Ce montant permettra de disposer pendant des années d'une infrastructure publique moderne, accessible à nos enfants, à nos écoles, à nos clubs sportifs et à toute la population.

Je pose une deuxième question: quel est le coût de l'inaction et de manquer de créneaux horaires pour les écoles et les associations sportives? quel est le coût de voir nos infrastructures sportives vieillir alors que certaines communes, parfois plus petites que la nôtre, investissent déjà dans les leurs, comme la Commune de Vuadens qui y a consacré 32% de son budget? Car c'est aussi cela la réalité: partout autour de nous les communes adaptent leurs infrastructures sportives aux besoins de la population. Aujourd'hui, nous avons l'occasion d'en faire de même. Et au fond, le débat n'est pas de savoir si un remplacement interviendra dans 12, 15 ou 18 ans mais de savoir si nous voulons offrir à notre jeunesse, à nos écoles, à nos associations, les moyens de pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions. Mesdames et Messieurs, ce soir, nous ne votons pas pour un terrain synthétique mais nous votons pour une infrastructure publique, pour la qualité de vie de notre population et pour l'avenir de notre Commune. Le Conseil communal vous invite à soutenir ce crédit de 1 990 000 francs.



Message n°2 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Bâtiments et infrastructures sportives – Centre sportif du Lussy – Conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain synthétique et remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3 – Crédit d'engagement de 1 990 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°2 concernant l'engagement d'un crédit de 1 990 000 francs destiné à la conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain synthétique et au remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3, au Centre sportif du Lussy.

Historique

Lors de la séance des budgets du 11 décembre 2024, le Conseiller général Nicolas Genoud déposait un amendement au nom du groupe Le Centre, qui proposait d'ajouter un montant de 100 000 francs au budget du compte des investissements 2025 pour l'étude de terrains synthétiques au Lussy. L'amendement fut accepté par 24 voix contre 20 et 4 abstentions.

En parallèle, la LoRo-Sport validait une première fois la prolongation de l'action spéciale pour les terrains synthétiques de 15%, sous condition que le décompte final lui soit transmis d'ici à fin 2026.

Ensuite, lors de la séance du 26 mars 2025, le Conseil général validait le Message n°95 concernant un crédit d'engagement de 100 000 francs destiné à l'étude de la création de terrains synthétiques sur le site du centre sportif du Lussy. À la suite de cette décision, la LoRo Sport validait exceptionnellement un dernier report du délai relatif à la transmission du décompte final des travaux au 30 juin 2027.

Objectif de la dépense

Le crédit d'engagement de 1 990 000 francs servira à la réalisation d'un terrain synthétique sur l'emplacement de l'actuel terrain N°2 et au remplacement de l'éclairage sur les terrains N°2 et 3. Ce montant englobe tous les travaux de terrassement, de drainage, de pose du tapis, de l'installation de l'arrosage automatique et d'une clôture, ainsi que ceux liés au démontage et à l'évacuation de l'ancien éclairage.

La modification du revêtement du terrain N°3 en terrain synthétique sera traité dans une seconde phase dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment scolaire et pourra ainsi bénéficier de subventions en tant que construction scolaire. Toutefois, l'éclairage du terrain N°3 est compris dans le présent Message car certains mâts projetés accueilleront les spots des terrains N°2 et 3.

La conversion de ce terrain herbeux en terrain synthétique répondra à la forte demande des écoles primaire et secondaire en étendant l'offre des infrastructures châtelaises dévolues aux heures de sport, ainsi qu'au délassement des élèves lors des récréations. Le Conseil communal est convaincu que la polyvalence de son usage contribuera à satisfaire de nombreux besoins.

De plus, l'attractivité des installations et équipement du Centre sportif du Lussy en dehors de nos frontières n'est pas à négliger. En effet, la Commune est régulièrement sollicitée pour la mise à disposition de ses infrastructures du Lussy lors de phases préparatoires de championnats nationaux et internationaux. Par ce crédit d'engagement, le Conseil communal souhaite confirmer la place de Châtel-St-Denis sur la carte sportive nationale et internationale.

Plan d'implantation du terrain synthétique et de la future école



Données techniques du projet

Dans le tableau comparatif ci-après vous trouverez les données techniques des différents types de terrains ainsi que leurs avantages et inconvénients.

Le système de terrain retenu dans ce Message est celui encadré en rouge.

Les principales caractéristiques retenues en faveur du type de revêtement choisi sont

- A) sa résistance qui permettra d'augmenter les heures d'utilisation annuelle de la surface: 2000 heures au lieu de 500 sur un terrain naturel. Au vu de l'utilisation intensive de cette infrastructure et de son impact sur un terrain naturel, ce point est déterminant.
- B) l'importante diminution du coût d'entretien annuel: le terrain synthétique va réduire les charges de 83 000 à 41 600 francs, ce qui au vu de l'utilisation potentielle représente un coût horaire moyen de 80 fr. 72 /heure au lieu de 266 fr. 53 /heure.
- C) son usage en toute saison. Ce point est essentiel en raison de l'altitude à laquelle se situe le Centre sportif du Lussy (830m). En effet, chaque printemps, la mise à disposition des terrains est retardée à cause des conditions climatiques qui ne permettent pas au gazon de débuter sa croissance, ce qui provoque incompréhension et tension avec les utilisateurs.

Il est à noter qu'environ tous les 15 ans, un montant estimatif de 700 000 francs devra être budgétisé pour une rénovation voire un remplacement de la surface synthétique, au lieu des 290 000 francs, tous les 25 ans, pour le remplacement d'un terrain naturel.



Comparaison des différents systèmes de terrain de football base prix 2024

Terrain de 100 x 64 m + dégagements de 3 m, surface totale 7'420 m²

Prix budgétaire T.T.C	Gazon naturel traditionnel ASF		Football Turf rempl nat FIFA Quality		Football Turf rempl nat FIFA Quality Pro	
Construction de base d'un terrain de football prêt au jeu, sans les options	600 000.00	sur gravier	1 600 000.00	sur gravier	1 600 000.00	
Arrosage automatique	65 000.00		60 000.00		60 000.00	
év. Station de pompage	40 000.00		50 000.00		50 000.00	
Eclairage LED 1ère ligue	170 000.00		170 000.00		170 000.00	
Clôtures selon ASF recommandées	90 000.00		90 000.00		90 000.00	
Accessoires de football (buts senior but junior et de cabines poteau de corners)	75 000.00		75 000.00		75 000.00	
Estimation des travaux hors honoraires d'étude et de planification	120 000.00		150 000.00		160 000.00	
	1 160 000.00		2 195 000.00		2 205 000.00	
Utilisation maximale de la pelouse	12 à 16h/s	500 heures / an	40 à 60h/s	2000 heures / an	15 à 20h/s	900 heures / an
Période d'utilisation annuelle		9 mois / an		12 mois / an		12 mois / an
Durée de vie avant rénovation avec entretien selon instruction du fournisseur		25 ans		15 ans		8 ans
Prix estimatif d'une rénovation / d'un remplacement		290 000.00		700 000.00		700 000.00
Entretien annuel réalisé par le propriétaire du terrain		59 000.00		22 000.00		22 000.00
	engrais, traitements	9 000.00	Remplissage	8 000.00	Remplissage	8 000.00
Entretien annuel réalisé par l'entreprise spécialisée et re-teste		15 000.00		11 600.00		16 400.00
		83 000.00		41 600.00		46 400.00
Coût estimatif à l'heure d'utilisation sur 30 ans	fr./h.	266.53	fr./h.	80.72	fr./h.	262.85
Caractéristiques	- économique à la construction - terrain homologable toutes ligues - durée de vie longue - limite des heures d'utilisation - période de repos à respecter - ne supporte pas les charges lourdes - limite de jeu sous la pluie		- utilisation sans limite - peut être utilisé sous la pluie - confort de jeu homogène toute l'année - homologable FIFA et EN - remplissage naturel - revêtement artificiel - apport annuel de matériel nécessaire		- utilisation sans limite - peut être utilisé sous la pluie - confort de jeu homogène toute l'année - homologable FIFA*et EN - remplissage naturel - revêtement artificiel - apport annuel de matériel nécessaire - Remplacement chaque 5 ans pour conserver l'homologation Quality Pro	

Coût horaire hors entretien de l'arrosage et de l'éclairage

Base d'estimation : Terrain ou prairie plus ou moins plat, non aménagé

Prix établis de devis estimatif pour ordre de grandeur

Option enrobé drainant sous la couche de souplesse selon type d'utilisation ou interface de travail coût estimatif Fr.170'000.-

Option clôture d'enceinte h 2,00m pour terrain synthétiques Fr. 65'000.-

Option par ballon junior Fr. 30'000.-

Le coût estimatif de l'heure peut être calculé de la façon suivante:

Coût investissement y.c. étude	Fr. 2'195'000.00
Coût total entretien sur 30 ans (30 x Fr. 41'600.00)	Fr. 1'248'000.00
Coût rénovation et entretien sur 30 ans (2 x Fr. 700'000.-)	Fr. 1'400'000.00
Coût total investissements, entretien et rénovation	Fr. 4'843'000.00
Nombre heures utilisation sur 30 ans (30 x 2000 heures)	Fr. 60'000.00
Coût estimatif à l'heure d'utilisation sur 30 ans	Fr. 80.72



Equipements pour l'entretien

L'entretien hebdomadaire du terrain synthétique nécessite l'acquisition de trois équipements, compatibles avec le tracteur acheté en 2024. Le premier est destiné au nettoyage régulier de la surface afin d'éliminer les débris végétaux et prévenir la pousse de mauvaises herbes nuisibles. Les deux autres seront utilisés en alternance pour brosser, décompacter et redresser les fibres synthétiques. L'achat de ces outils, d'un montant total de 30 000 francs, est prévu dans le crédit demandé.

Plan de financement

Rubrique comptable 2026.002/3411.5060.00

Construction d'un terrain synthétique à l'emplacement du terrain N°2	Fr. 1'700'000.00
Remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3	Fr. 290'000.00

Total des dépenses **Fr. 1'990'000.00**

./. Subvention LoRo Sports	./. Fr. 300'000.00
----------------------------	--------------------

Coût total estimé à charge de la Commune **Fr. 1'690'000.00**

Un montant de 2 800 000 francs pour deux terrains synthétiques, y compris l'éclairage, est inscrit au Plan financier 2025-2029, ainsi qu'une subvention de 300 000 francs.

Un montant de 2 000 000 francs est inscrit au budget des investissements 2026, ainsi qu'un montant de 250 000 francs en recette d'investissement (subvention). Ces montants sont inscrits en catégorie III (intention).

A la charge du budget des investissements 2026 et 2027.

Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2028

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 1'990'000	Fr. 199'000.00
Amortissement de la subvention (revenu) 10% de Fr. 300'000	Fr. 30'000.00
Montant annuel net à la charge de la Commune	Fr. 169'000.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Ce changement de revêtement diminuera les charges d'exploitation d'environ 40 000 francs par an.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour l'engagement d'un crédit de 1 990 000 francs destiné à la conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain synthétique et au remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3, au Centre sportif du Lussy.

Châtel-St-Denis, mai 2026

Le Conseil communal



Le Président. Merci M. Julien Rey, je passe la parole à M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière, pour son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière. La Commission financière a analysé votre Message. Elle constate que le calcul d'amortissement contient différentes incohérences et que les hypothèses utilisées paraissent peu réalistes. La Commission financière regrette également qu'aucune étude de marché ne garantisse les chiffres d'utilisation au plus près de la réalité. Les arguments à disposition ne fournissent pas un calcul du taux horaire dûment fondé. La Commission financière déplore le manque d'exactitude et requiert qu'à l'avenir, les chiffres soient davantage précis. Au vu de ce qui précède, la Commission financière donne, à la majorité, un **préavis négatif**.

Le Président. Je remercie M. Jérôme Volery pour le préavis de la ComFin. La discussion générale est ouverte. Je cède la parole maintenant aux représentants des groupes politiques pour leurs éventuelles remarques ou questions, puis la parole sera donnée aux intervenants à titre individuel. Le Conseil communal sera invité à donner les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons au vote. Qui souhaite prendre la parole?

DISCUSSION GENERALE

Mme Coline Paley, au nom du Groupe PLR. Nous tenons à saluer le Conseil communal pour son engagement en faveur du sport et de la jeunesse de notre Commune. Cependant, notre Groupe ne soutiendra pas le crédit qui nous est présenté ce soir. Notre opposition ne porte pas sur l'utilité du sport ni sur la nécessité de garantir la qualité des infrastructures y relatives. Elle porte sur la manière dont ce projet s'inscrit dans la planification globale de notre Commune et sur ses conséquences à court terme. Nous sommes appelés à engager près de 2 millions de francs, alors même que d'importants investissements se profilent dans les domaines de l'éducation et des infrastructures sportives. Dans ce contexte, il nous semble nécessaire de faire preuve de prudence et de préserver notre capacité financière pour les projets qui devront prochainement être réalisés. Cela signifie également de songer à leur maintenance et à leur entretien sur les moyen et long termes. Par ailleurs, le Conseil communal indique lui-même que l'avenir du terrain N°3 est directement lié au futur projet scolaire. Dès lors, nous peinons à comprendre pourquoi une partie de l'aménagement est traité aujourd'hui, alors que la réflexion d'ensemble sur le site n'est pas encore aboutie. Une vision globale devrait précéder un investissement de cette ampleur.

Enfin, la question de l'aménagement du Centre sportif mérite encore d'être approfondie avec ses principaux utilisateurs. Avant de transformer durablement le site, nous estimons qu'il est légitime de s'assurer que les besoins des écoles, des sociétés sportives et de la population ont été évalués dans une perspective à long terme. Force est de constater qu'aucune étude de marché concrète n'a été effectuée et que la demande des principaux potentiels utilisateurs n'est pas quantifiée. Pour ainsi dire, nous avons davantage le sentiment de voter une opportunité qu'une stratégie. Comprenez-nous bien: refuser ce crédit ne signifie pas renoncer au développement des infrastructures sportives ou au bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Cela signifie simplement que nous souhaitons disposer d'une vision plus complète, mieux coordonnée avec des projets scolaires à venir et plus compatible avec les défis financiers élevés qui attendent notre Commune dans un avenir très proche. Le futur centre de natation, par exemple, représentera des montants importants qui mobiliseront durablement les finances publiques. Ce soir, nous ne refusons pas un terrain synthétique, nous refusons de dépenser près de 2 millions de francs sans vision complète, éclairée et mesurée de ce que deviendra le site du Lussy dans les quatre prochaines années. Dans ce contexte, la question est de décider si c'est aujourd'hui la priorité la plus pertinente. A nos yeux, au regard du projet présenté mais aussi des importantes dépenses à venir, la réponse est non.

M. Gabriele Della Marianna, au nom du Groupe UO-PS. Notre Groupe soutient le Message n°2 pour la création d'un terrain synthétique et pour, enfin, terminer les infrastructures sportives sur ce



magnifique site du Lussy. A plusieurs reprises, dans différents débats concernant le centre sportif, on a souvent soutenu: « Il n'y en a que pour le foot! ». Or, la réalité nous montre exactement le contraire.

1) Dans le bâtiment multisports, les sociétés locales bénéficient d'espaces modernes et adéquats pour la pratique de leur sport.

2) Le crédit accepté pour la réfection de la piste d'athlétisme ne sert pas à éviter que les footballeurs se foulent les chevilles en traversant le tartan déformé mais à donner à Athletica Veveyse et à tous ceux qui pratiquent ce sport, une infrastructure moderne et adéquate.

3) Pour revenir au Message n°2, le terrain synthétique n'est pas un cadeau pour le foot mais une infrastructure que tout le monde peut utiliser, y compris les élèves de l'école du Lussy et potentiellement ceux de la future école. Si une clôture est nécessaire pour protéger le terrain, notre Groupe rend attentif le Conseil communal pour qu'il mette en place un système permettant à toute la population de profiter de ce terrain lorsqu'il est libre et ainsi renoncer à un système de fermeture nécessitant un badge ou une clé.

4) Nous ne comprenons pas la position de la Commission financière qui affirme se fonder sur un point de vue financier alors que ce projet n'est ni une surprise, ni un risque budgétaire. Il est prévu, anticipé et intégré à la planification communale. Nous votons aujourd'hui un objet précis, pas l'ordre du futur chantier ni d'autres projets qui ne font pas partie de cette décision.

Pour terminer, les membres qui ont l'intention de refuser ce Message pour des raisons financières sont les mêmes qui sont prêts à renoncer à une subvention unique de la LoRo, et je souligne, une petite subvention de 300 000 francs.

Pour toutes ces raisons, le Groupe UO-PS soutient ce Message et invite cette aimable assemblée à en faire de même.

M. Reynald Goumaz, au nom du Groupe Le Centre. Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur un investissement important pour notre Commune. Au-delà du coût du projet, il convient de réfléchir aux bénéfices et aux avantages qu'il apportera à long terme à la population de Châtel-St-Denis. Il suffit de se promener au Centre sportif du Lussy en fin de journée et le week-end pour se rendre compte de l'affluence et de la mixité des sports et associations qui utilisent les magnifiques infrastructures déjà en place. Le terrain synthétique s'inscrit dans une suite logique du développement de notre Centre sportif. Nos terrains sont sollicités toute l'année et les périodes de mauvais temps compliquent régulièrement les entraînements et les compétitions. Un terrain synthétique offre une solution concrète à cette problématique. Il permet une utilisation intensive tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques et répond aux besoins croissants des écoles primaires, du COV et des sociétés sportives locales. Il est également important de souligner que les technologies ont évolué. Les nouveaux terrains synthétiques utilisent désormais des matériaux de remplissage naturels, permettant de réduire significativement les impacts environnementaux qui suscitaient des inquiétudes dans le passé.

Refuser cet investissement aujourd'hui, c'est accepter que nos écoles et clubs sportifs continuent à manquer de créneaux, à chercher des solutions ailleurs et à imiter leur développement. C'est également renoncer à la subvention de la LoRo. L'accepter, c'est donner davantage de possibilités à nos jeunes, à nos écoles, soutenir le bénévolat associatif et renforcer l'attractivité de notre Commune. On parle souvent de dépenses. Pour ma part, je préfère parler d'investissement: un investissement dans la santé, dans l'éducation, dans le vivre-ensemble et dans la qualité de vie à Châtel-St-Denis. Les générations précédentes ont eu le courage de construire les infrastructures dont nous profitons aujourd'hui. A notre tour de prendre nos responsabilités et de préparer l'avenir! Le Groupe le Centre vous invite donc à soutenir ce projet avec conviction.

M. Frank Burgy, au nom du Groupe UDC-PAI. Tout d'abord, nous regrettons que les chiffres donnés dans le Message datent de 2024. De plus, nous nous étonnons que le Conseil communal assure que ces chiffres sont toujours d'actualité. Après consultation, nous avons reçu des informations contradictoires de source sérieuse concernant les coûts réels engendrés, la durée d'utilisation ainsi que les heures d'occupation annuelle. Une fois toutes ces nouvelles indications mise dans l'équation, le calcul présenté par le Conseil communal change considérablement. L'étonnement était aussi de mise lorsque le Conseil communal, en séance avec la Commission financière, a utilisé certains chiffres



différents de ceux mentionnés dans le présent Message. Je relève également que, dans le premier Message transmis à la Commission financière, certaines informations étaient tout simplement absentes. Par exemple, l'achat de différents agrégats n'y était pas mentionné alors qu'il l'est à présent. D'autre part, nous découvrons, au travers de ce Message, que le Conseil communal envisage de construire la future école ainsi qu'un terrain multisports sur le terrain N°3. De ce fait, le Conseil communal devrait réfléchir au site dans sa globalité et ainsi éviter les erreurs du passé et les reproches souvent faits par la population concernant un manque de vision à long terme.

Le Groupe UDC-PAI propose au Conseil communal d'englober la réflexion pour la construction d'un terrain synthétique au projet de cette nouvelle école. Ainsi, cela permettra une meilleure vision d'ensemble et plus de cohérence.

Nous proposons de placer le terrain synthétique souhaité dans ce Message parallèlement à la butte des Crêts, c'est-à-dire côté Est, de placer l'école comme prévu sur l'image jointe au Message et le terrain multisports sur la moitié du terrain N°2, côté parking, soit côté Ouest. Ainsi, pour les familles, enfants ou tout utilisateur, l'accès au terrain multisports sera facilité. Le terrain synthétique réservé au FC Châtel, aux écoles et aux clubs devant être grillagé et fermé, ne serait pas visible dès l'arrivée sur le site, ce qui permettrait également une plus jolie vue d'ensemble. En construisant le terrain synthétique en même temps que l'école, des économies seraient ainsi réalisées concernant les frais d'installation de chantier. Enfin, comme déjà mentionné lors de notre précédente intervention, la Commune se retrouvera, ces prochaines années, avec de nombreux investissements, dont près de 40 millions de francs déjà votés. Il est important de faire le maximum pour que les investissements réalisés soient réfléchis afin de ne pas engendrer de frais superflus. Bien que les raisons d'un refus varient en fonction de l'avis personnel de chacun, nous sommes convaincus que cette version-là obtiendrait plus de soutien notamment au sein de nos rangs et correspondrait également davantage aux besoins de notre Commune. Ne nous précipitons pas à accepter un Message peu convaincant qui pourrait être regretté plus tard. Pour toutes ces raisons, la majorité de notre Groupe s'opposera au Message tel que présenté et vous invite à en faire de même.

Le Président. La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, je passe la parole au représentant du Conseil communal.

M. Julien Rey, Conseiller communal suppléant. Mme C. Paley, « préserver la capacité financière de la Commune » est un argument imparable. Nous en prenons note. Le Conseil communal remercie MM. Goumaz et G. Della Marianna pour leur soutien. M. F. Burgy, je vous remercie de votre intervention. Les prémisses de vos réflexions sont assez pertinentes. En revanche, si le Conseil communal a décidé de placer le terrain au niveau vertical et non horizontal, c'est que les dimensions l'y contraignent. On peut toujours trouver des arguments pour ou contre ce Message mais deux questions importantes se posent: 1) la population a-t-elle besoin de ce terrain synthétique et 2) la Commune a-t-elle les moyens financiers de l'assumer? S'agissant de l'emplacement de l'école, si les auteurs du Message ne l'avaient pas placée sur le plan, cela leur aurait certainement été reproché. Toutefois, cette école ne verra pas le jour dans l'immédiat, il faudra d'abord modifier le PAD. La priorité a été mise du côté de la population et des clubs associatifs et sportifs pour la réalisation de ce terrain synthétique.

M. Julien Berthoud, Conseiller communal. Je souhaite compléter l'intervention de mon collègue Julien Rey par quelques données chiffrées. Le coût du terrain synthétique s'élève à 1 990 000 francs et rapporté à la population de Châtel-St-Denis qui compte 8957 habitants à fin décembre 2025, cela représente un investissement de 223 francs par habitant, respectivement de 188 francs si on déduit le montant promis par la LoRo. Sur une durée d'amortissement de dix ans, le coût annuel correspond à 22 francs par habitant. Si on considère le nombre de contribuables (personnes physiques) qui s'établit à 6198 à fin 2025, cela représente un montant un peu plus important, soit 321 francs, respectivement 279 francs en prenant en compte la subvention de la LoRo. L'effort financier reste toutefois mesuré au regard de la durée de vie de l'infrastructure et des bénéfices attendus pour la jeunesse, les clubs sportifs, les élèves et l'ensemble de la population. Cet investissement doit être vu comme un équipement collectif, une touche finale apportée à notre magnifique site multisports du Lussy. D'autres communes, de tailles très différentes et avec des moyens parfois bien inférieurs aux nôtres, ont pris



leur responsabilité et ont soutenu et validé des projets similaires à celui que le Conseil communal vous soumet ce soir.

M. Nicolas Genoud, Syndic. Ce soir, nous ne vous demandons pas simplement de financer un terrain synthétique. Nous vous demandons d'investir dans un projet de société, dans un lieu de vie, dans un espace qui profitera à toute la population de Châtel-Saint-Denis pendant de nombreuses années. Un terrain synthétique, c'est bien plus qu'un terrain de football. C'est un espace pour le sport scolaire, la préparation physique, les camps sportifs, les activités associatives, les événements communaux et les rencontres intergénérationnelles. C'est une infrastructure moderne qui reste utilisable malgré la pluie, le froid ou les périodes de forte fréquentation. C'est la garantie que nos jeunes et moins jeunes disposeront d'un lieu adapté pour pratiquer une activité physique tout au long de l'année. Politiquement, notre responsabilité est de préparer l'avenir. Notre Commune grandit. Nos écoles accueillent davantage d'élèves. Nos sociétés sportives se développent. Face à cette réalité, nous devons anticiper cette évolution et l'accompagner avec ambition. Le véritable enjeu n'est pas seulement le coût de cet investissement. La vraie question est celle du coût de l'inaction. Que se passera-t-il si nous ne faisons rien ? Des infrastructures saturées, des possibilités limitées pour nos clubs, moins d'espace pour nos jeunes et des besoins qui continueront pourtant à augmenter. Reporter cette décision aujourd'hui reviendrait à reporter un problème qui coûtera davantage demain. Investir dans ce terrain synthétique, c'est investir dans la santé, dans l'éducation, dans la cohésion sociale et dans la qualité de vie. C'est renforcer l'attractivité de Châtel-Saint-Denis et offrir à notre population des infrastructures à la hauteur de son dynamisme. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de réaliser un projet utile, durable et fédérateur. Un projet qui profitera à nos enfants, à nos familles, à nos associations et aux générations futures. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite à soutenir ce projet et à accorder le crédit demandé. Parce qu'au-delà d'un terrain, c'est l'avenir de notre Commune que nous choisissons de construire ensemble.

Le Président. Je remercie M. le Syndic ainsi que les intervenants précédents. Est-ce que d'autres personnes souhaitent encore prendre la parole à ce sujet?

Motion d'ordre

M. Alexandre Huwiler, Le Centre. Après avoir entendu les différents arguments et interventions, je propose une interruption de séance pour en discuter au sein des Groupes.

Le Président. Nous allons procéder au vote sur cette motion d'ordre.

Vote

Par 45 voix contre 3 et 1 abstention, une interruption de séance de dix minutes est acceptée.

La séance est interrompue de 21h11 à 21h21.

Reprise de la séance.

Le Président. A la suite de cette interruption de séance, qui souhaite s'exprimer sur cet objet?

M. Frank Burgy. Le Groupe UDC-PAI maintient sa position. Nous espérons que le calcul par habitant prend également en compte les investissements à venir et que d'autres Messages, que nous estimons plus conséquents et plus importants, auront autant de considération pour le Conseil communal que le Message n°2 présenté ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.



888 **EXAMEN DE DÉTAIL**

889 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
890 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message n°2 concernant le crédit
891 d'engagement de 1 990 000 francs destiné à la conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain
892 synthétique et au remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3, au Centre sportif du Lussy.

893 **Article premier**

894 *Pas d'observation. Adopté.*

895 **Article 2**

896 *Pas d'observation. Adopté.*

897 **Article 3**

898 *Pas d'observation. Adopté.*

899 **Titre et considérants**

900 *Pas d'observation. Adoptés.*

901 **Vote d'ensemble**

902 **Par 27 voix contre 22 sans abstention, le Conseil général REFUSE le crédit d'engagement de 1,99**
903 **million de francs destiné à la conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain synthétique et**
904 **au remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3, au Centre sportif du Lussy, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°2 du Conseil communal, du 26 mai 2026;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1 990 000 francs destiné à la conversion du terrain N°2 en gazon naturel en terrain synthétique et au remplacement de l'éclairage des terrains N°2 et 3, au Centre sportif du Lussy.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur des équipements sportifs communaux, et leurs frais seront amortis en fonction de la durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2028.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 juin 2026..

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Jérémie Favre

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

905 **Le Président.** Nous pouvons rappeler M. Steve Grumser.

906 **RÉCUSATION**

907 M. Steve Grumser réintègre la salle des débats.

908 **Le Président** l'informe du résultat.



7. Message n°3 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Secteurs du Gottau, du Bourg et de l’Oustand – Remplacement et extension d’une conduite – Crédit d’engagement de 220 000 francs – Approbation;

Représentant du Conseil communal

M. Julien Rey, Conseiller communal en charge de l’Environnement, Eau et épuration. Le Message qui vous est présenté ce soir concerne un élément que nous utilisons tous chaque jour sans même y penser: l’eau potable. Derrière l’ouverture d’un robinet se cache un réseau complexe que nous avons la responsabilité d’entretenir et de transmettre en bon état aux générations futures. La conduite concernée a été installée en 1966 en fonte ductile et est donc en service depuis presque 60 ans. A ce jour, elle est en mauvais état et nécessite un remplacement. Attendre davantage reviendrait à prendre le risque d’une rupture, de pertes d’eau importantes voire d’interventions d’urgence beaucoup plus coûteuses. Ce projet ne se limite d’ailleurs pas à un simple remplacement mais permet également d’améliorer la défense incendie du secteur grâce à l’extension du réseau et à l’installation d’une nouvelle borne hydrante, entre l’habitation du notaire J. Colliard et le garage Berthoud. Il s’agit donc d’un investissement qui renforce, d’une part, la sécurité des habitants et d’autre part, la résilience¹ de nos infrastructures. J’aimerais également souligner la coordination prévue avec les travaux du chauffage à distance. En effet, réaliser certaines fouilles en commun est une démarche de bon sens qui limite les nuisances et optimise les coûts des travaux. Enfin, lorsqu’on rapporte cet investissement à sa durée d’utilisation de 80 ans, nous parlons d’une infrastructure qui rendra service à plusieurs générations d’habitants. C’est précisément le rôle d’une collectivité publique: anticiper, entretenir et sécuriser les équipements indispensables à la population. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce crédit d’engagement de 220 000 francs.

Message n°3 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Secteurs du Gottau, du Bourg et de l’Oustand – Remplacement et extension d’une conduite – Crédit d’engagement de 220 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l’honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°3 concernant l’octroi d’un crédit d’engagement de 220 000 francs destiné au remplacement et à l’extension d’une conduite d’alimentation en eau potable, située dans les secteurs du Gottau, du Bourg et de l’Oustand.

Objectif de la dépense

L’objectif des travaux consiste, sur un premier tronçon, à remplacer la conduite existante en fonte ductile (FD Ø 200 mm), installée en 1966, qui est en mauvais état, par une nouvelle conduite de même diamètre, en fonte ductile avec revêtement intérieur en ciment et revêtement extérieur en polyéthylène (PE).

Sur un deuxième tronçon, l’extension du réseau renforcera la défense incendie du secteur, notamment par l’installation d’une borne hydrante. La conduite sera en PE Ø 200 mm.

Ces travaux de remplacement et d’extension se feront en coordination avec les travaux du chauffage à distance (CAD), afin de réaliser certaines fouilles en commun.

Plan de financement

Rubrique comptable 2026.003 / 7101.5030.10

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 220’000.00

Un montant de 200 000 francs est inscrit au Plan financier 2025-2029.

Un montant de 200 000 francs est inscrit au budget des investissements 2026, en catégorie III (intention). Le montant de 200 000 francs correspond à la dépense prévisionnelle 2026 sur le crédit d’engagement.

A la charge du budget des investissements 2026 et 2027.

¹ concept clé actuel pour les ingénieurs, les urbanistes et les gouvernements.

La **résilience des infrastructures** désigne la capacité d’un système (comme un réseau électrique, des routes, des ponts ou des réseaux d’eau) à anticiper un choc, à y résister, à absorber l’impact, puis à se rétablir rapidement en s’adaptant pour être plus fort à l’avenir.



Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2028

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 220'000	Fr. 2'750.00
Amortissement de la subvention (revenu) 1,25% de Fr. 2'300	Fr. 30.00 (arrondi)
Montant annuel net à la charge de la Commune	Fr. 2'720.00

A noter que la conduite qui va être remplacée datant de 1966 n'a pas été réévaluée lors du passage au MCH2 au 1^{er} janvier 2022. Seuls les investissements réalisés au cours des 20 dernières années à dater de 2022 ont fait l'objet d'un retraitement pour les amortissements

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement du montant de 220 000 francs destiné au remplacement et à l'extension d'une conduite d'alimentation en eau potable située dans les secteurs du Bourg, de l'Oustand et du Gottau.

Châtel-St-Denis, avril 2026

Le Conseil communal

Le Président. Merci M. Julien Rey, je passe la parole à M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière, pour son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière. La ComFin s'est intéressée à l'utilisation du fonds réservé pour l'eau. Elle vous transmet la réponse du Conseil communal dans sa globalité:

Depuis l'entrée en vigueur du MCH2 le 1^{er} janvier 2022, les communes ont dû réévaluer leurs investissements du patrimoine administratif, y compris ceux liés à l'eau et à l'épuration, en tenant compte des 20 dernières années.

Le taux d'amortissement a été réduit à 1,25%, ce qui correspond à une durée de vie de 80 ans.

La législation actuelle n'autorise plus les prélèvements sur ces réserves pour financer les investissements nets.

Les réserves de réévaluation ont été transférées vers des fonds spéciaux dont l'objectif est de couvrir les frais financiers.

Actuellement, les Services de l'État, le Service de l'Environnement (SEn) et le SCom sont en discussion pour clarifier l'utilisation des fonds spéciaux.

La ComFin relève que le passage sous la route cantonale s'effectue en même temps que la fouille des conduites de chauffage à distance. Ces travaux se coordonnent avec la traversée de la route cantonale qui a un revêtement phono-absorbant et sera à la charge du canton.

La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

Le Président. Je remercie M. J. Volery pour le préavis de la ComFin. La discussion générale est ouverte. Je cède la parole maintenant aux représentants des groupes politiques pour leurs éventuelles remarques ou questions, puis la parole sera donnée aux intervenants à titre individuel. Le Conseil communal sera invité à donner les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons au vote. Qui souhaite prendre la parole?

DISCUSSION GENERALE

La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

EXAMEN DE DÉTAIL

Le Président. L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message N°3 concernant le crédit



d'engagement de 220 000 francs destiné au remplacement et à l'extension d'une conduite d'alimentation en eau potable, située dans les secteurs du Gottau, du Bourg et de l'Oustand.

Article premier

Pas d'observation. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Article 3

Pas d'observation. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observation. Adoptés.

Vote d'ensemble

À l'unanimité des 49 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de 220 000 francs destiné au remplacement et à l'extension d'une conduite d'alimentation en eau potable, située dans les secteurs du Gottau, du Bourg et de l'Oustand, tel que présenté:

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC; RSF 710.1);
- l'article 8 de la loi du 6 octobre 2011 sur l'eau potable (LEP; RSF 821.32.1);
- le Message n°3 du Conseil communal, du 28 avril 2026;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 220 000 francs destiné au remplacement et à l'extension d'une conduite d'alimentation en eau potable, située dans les secteurs du Gottau, du Bourg et de l'Oustand.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du réseau d'eau communal et leur montant sera amorti selon les prescriptions légales, en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2027.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 juin 2026..

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Jérémie Favre

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

8. Message n°4 - Immeuble du patrimoine financier – PPE Le CAB – Participation au changement des fenêtres et des stores (étape 2) et aux mesures de protection incendie – Crédit d'engagement de 795 000 francs – Approbation;

Le Président. Je cède la parole à M. Steve Grumser, Conseiller communal en charge des Bâtiments et des infrastructures sportives.



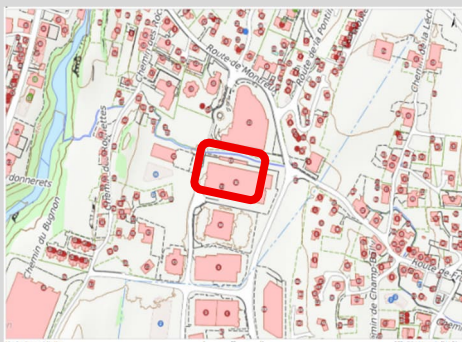
983 **Représentant du Conseil communal**

984 **M. Steve Grumser, Conseiller communal en charge des Bâtiments et des infrastructures**
985 **sportives.** A la suite d'une expertise de l'enveloppe du bâtiment du CAB, nous vous proposons un crédit
986 d'engagement de 795 000 francs destiné à la participation au changement des fenêtres et des stores et
987 aux mesures de protection incendie concernant l'immeuble de la PPE Le CAB, étape n°2 concernant
988 l'assainissement du bâtiment avec le remplacement des fenêtres et des menuiseries. La part de la
989 Commune de Châtel-St-Denis pour le changement des fenêtres en 2026 s'élève à 360 000 francs TTC.
990 Les nouveaux dirigeants de la société Steiger Galvanotechnique SA développent leur activité et sont
991 intéressés à louer une surface supplémentaire d'environ 800 m² au business center, surface
992 anciennement occupée par le RSSV mais inoccupée actuellement. Le loyer annuel de ces locaux, à la
993 suite du changement des fenêtres, s'élèverait à 145 000 francs. De plus, l'ECAB demande une mise en
994 place du concept protection incendie: locaux au sous-sol à mettre aux normes EI60 et doublage EI30
995 des piliers de la structure des bâtiments, installations de rideaux coupe-feu, nouvel éclairage de
996 sécurité et installation d'une détection incendie. Ces mesures doivent être mises en place d'ici au 31
997 décembre 2026. Le coût total estimé de ces travaux est de 511 000 francs TTC. La part incombant à la
998 Commune est de 435 000 francs TTC. Le Conseil communal sollicite votre autorisation pour ce crédit
999 d'engagement de 795 000 francs destiné à la participation communale au changement des fenêtres et
1000 des stores ainsi qu'à la mise en place des mesures de protection incendie à l'immeuble de la PPE Le
1001 CAB.

Message n°4 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Immeuble du patrimoine financier – PPE Le CAB – Participation au
changement des fenêtres et des stores (étape 2) et aux mesures de
protection incendie – Crédit d'engagement de 795 000 francs –
Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n 4 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 795 000 francs destiné à la participation communale au changement des fenêtres et des stores (étape 2) ainsi qu'à la mise en place de mesures de protection incendie à l'immeuble de la PPE Le CAB.



Bâtiment de la PPE Le CAB

Route de Pra Route de Plan 18
1618 Châtel-St-Denis
Parcelle n°6645 RF
Altitude: 811 m
Année de construction: 1993
Valeur ECAB: Fr. 27'515'000.--

Copropriétaires:

Steiger galvanotechnique SA, à Châtel-St-Denis: 391/1000
Commune de Châtel-St-Denis: 609/1000

Gérance: Régie Châtel SA, à Châtel-St-Denis

Historique

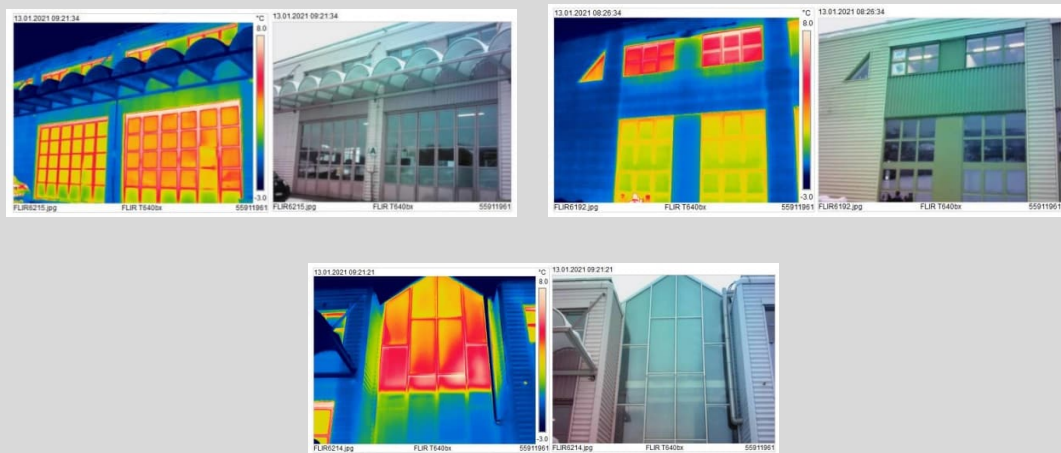
En février 2021 la société BIFF (Bureau d'Ingénieurs Fenêtres et Façades) à Lausanne réalisait une expertise de l'enveloppe du bâtiment du CAB.

L'analyse a permis de relever les points sur lesquels des améliorations devaient être mises en œuvre.

Les principaux désordres techniques constatés étaient les suivants:

- La composition des verres ne respecte pas les normes statiques actuelles et engendre des risques quant à la sécurité des personnes.
- De manière générale, les verres ainsi que les menuiseries et portes ne sont pas traités anti-intrusion; il est facile de s'introduire dans le bâtiment par les fenêtres et les portes.
- Les verres faisant office de garde-corps ne respectent pas les normes en vigueur concernant la sécurité des personnes.
- La performance thermique des fenêtres est faible.
- Les joints des portes industrielles ne sont plus étanches; ces éléments laissent passer des infiltrations d'air et d'eau.
- La performance thermique de l'enveloppe correspond au standard de l'année de construction, mais elle n'est plus adaptée aux standards actuels.
- De manière générale, les portes industrielles, le bardage, les marquises et les façades en crépi présentent plusieurs défauts. Les éléments oxydés, cassés, avec de la saleté ou autres produisent un effet esthétique assez mauvais et également certains problèmes techniques.

Thermographies démontrant la déperdition de chaleur:



Lors de la séance du 30 juin 2021, le Conseil général validait à l'unanimité le Message n°2 concernant un crédit d'investissement de 1 300 000 francs destiné à l'assainissement des façades du secteur ANIMAVET, en vue d'une location des locaux pour y établir leur nouveau cabinet vétérinaire.

En septembre 2022, après une visite de l'ECAB en relation avec le projet ANIMAVET, il a été demandé à la Régie Châtel de mandater un bureau de protection incendie dans le but de mettre en place un concept de protection incendie pour l'ensemble du bâtiment.

En automne 2025, une société souhaitant s'implanter dans notre commune ainsi qu'un autre groupe en pleine expansion déjà établi dans le bâtiment du CAB ont manifesté leur intérêt à occuper chacun une partie des locaux laissés vacants depuis le départ de l'entreprise LAURASTAR.

Objectif de la dépense

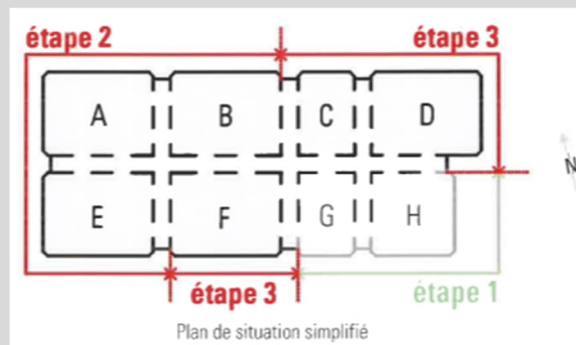
Dans la planification financière 2025-2029 figure un montant d'intention de **5 millions de francs**, réparti entre 2026 (1'000'000.00) et 2027 (4'000'000.00), correspondant à la participation de la Commune de Châtel-St-Denis à la réalisation de la totalité des travaux d'entretien et d'assainissement de l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment de la PPE le CAB, ainsi qu'un montant de **1,5 million de francs** également réparti entre 2026 (500'000.00) et 2027 (1'000'000.00) pour des travaux d'assainissement intérieur.

Dans un premier temps le Conseil Communal souhaiterait réaliser les travaux de l'étape 2, qui auraient un impact sur les futurs utilisateurs des locaux inoccupés en procédant dans un premier temps au changement des fenêtres.

La réfection des façades pour cette étape serait réalisée entre 2027 et 2028. Le coût total pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment est estimé à **5,3 millions de francs TTC** dont un montant de **4,5 millions de francs** à la charge de la Commune de Châtel-St-Denis. La part de la Commune de Châtel-St-Denis pour le changement des fenêtres en 2026 se monte à **360 000 francs TTC**.



L'étape 3 serait réalisée dès l'automne 2028, une fois que la société ALLSEAS et le Département technique de la Commune de Châtel-St-Denis auront intégré leurs nouveaux bâtiments respectifs.



Il y a lieu également de mettre en place le concept de protection incendie validé par l'ECAB.

Ce dernier comprend les éléments suivants:

- Adaptation des surfaces de stockage du sous-sol en locaux EI60;
- Installation de portes coupe-feu asservies depuis le système SPRINKLER / DI;
- Installation d'un rideau coupe-feu devant la porte d'ascenseur du sous-sol;
- Asservissement depuis le système SPRINKLER / DI de 4 exutoires en toiture;
- Installation d'un nouvel éclairage de sécurité;
- Installation d'une détection incendie dans les locaux non protégés;
- Doublage EI30 de plusieurs piliers (structure bâtiment) du sous-sol.

Ces mesures doivent être mise en place d'ici au 31 décembre 2026. Le coût total estimé de ces travaux est de **511 000 francs TTC**. La part incombant à la Commune de Châtel-St-Denis est de **435 000 francs TTC**.

Ces travaux constituent les premières étapes destinées à remettre le bâtiment du CAB au goût du jour afin de pouvoir y accueillir de nouvelles sociétés et de promouvoir le développement de sociétés qui occupent déjà ce bâtiment.

Nouveaux locataires

Un groupe de travail a été créé pour valoriser et repositionner le bâtiment du CAB. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et prépare un Business Plan.

Des discussions sont en cours avec une société qui souhaite s'installer au CAB dans les locaux anciennement occupés par le RSSV.

Les nouveaux dirigeants de la société Steiger Galvanotechnique SA développent leur activité et sont intéressés à louer une surface d'environ 800 m² au business center, surface inoccupée actuellement. Le loyer annuel s'élèverait à 145 000 francs.

En conclusion, afin de répondre aux normes énergétiques actuelles et d'améliorer l'attractivité du bâtiment de la PPE le CAB, ainsi que de répondre aux normes de protection incendie en vigueur, le Conseil communal vous propose de valider ce Message n°4 d'un montant de **795 000 francs**.

Plan de financement

Rubriques comptables actifs

Participation de la commune de Châtel-St-Denis pour le changement des fenêtres et des stores de l'étape No2	Fr.	360'000.00
Participation de la commune de Châtel-St-Denis pour la mise en place du concept de protection incendie	Fr.	435'000.00
Total des participations estimées	Fr.	795'000.00

Amortissement

Selon le modèle comptable harmonisé MCH2 (et les directives du Service des communes - SCom), les biens du patrimoine financier ne sont pas amortis.

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation dès 2026

Les charges d'immeuble ne vont pas être augmentées. Les charges de chauffage à charge des locataires vont certainement diminuer avec le changement des fenêtres.



Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'engagement de 795 000 francs destiné à la participation communale au changement des fenêtres et des stores (étape 2) ainsi qu'à la mise en place de mesures de protection incendie à l'immeuble de la PPE Le CAB.

Châtel-St-Denis, avril 2026

Le Conseil communal

Le Président. Merci M. Steve Grumser, je passe la parole à M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière, pour son rapport et son préavis.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Jérôme Volery, Président de la Commission financière. La Commission financière a pris note que la part de la commune s'élève à 609‰ des frais.
Elle note que ces travaux sont indispensables pour la mise à niveau des normes incendie afin de pouvoir louer les locaux libérés par le RSSV.
La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

Le Président. Je remercie M. Jérôme Volery pour le préavis de la ComFin. La discussion générale est ouverte. Je cède la parole maintenant aux représentants des groupes politiques pour leurs éventuelles remarques ou questions, puis la parole sera donnée aux intervenants à titre individuel. Le Conseil communal sera invité à donner les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons au vote. Qui souhaite prendre la parole?

DISCUSSION GENERALE

M. Denis Rohrbasser, au nom du Groupe PLR. Le Groupe PLR soutient le crédit d'engagement de 795 000 francs pour la réfection des fenêtres, des stores et la mise en conformité des normes incendie. Pour rappel, le produit de la location s'élève à environ 800 000 francs annuellement, ce qui n'est pas négligeable dans notre budget. Nous soulignons que l'étude relevant certains manquements sécuritaires date de février 2021 et qu'il est grand temps de se mettre en conformité avec les normes sécuritaires en vigueur. Rappelons que ce bâtiment abrite entre autres le Département technique ainsi qu'une partie des archives techniques communales.

Le Groupe PLR souhaite connaître les conclusions et la stratégie financière que le groupe d'étude doit délivrer. Il espère que des discussions avec les nouveaux dirigeants de la société Steiger ont eu lieu et que ces derniers sont transparents quant à l'avenir de leur présence à Châtel-St-Denis à moyen terme. Dans le prolongement de cette discussion, si la société Steiger devait partir, n'y aurait-il pas une opportunité pour la Commune de racheter leur part de bâtiment, représentant environ un tiers de la surface totale?

Enfin, nous verrons s'il y a une redéfinition de l'affectation du bâtiment plutôt orientée *business center* (sociétés à valeur ajoutée) que halle industrielle, ou si le bâtiment reste en affectation mixte, comme actuellement, avec tous les inconvénients que cette situation peut engendrer, notamment les incidents chimiques ponctuels tels qu'en 2018 et 2023, et les nuisances sonores y relatives.

Le Président. La parole n'étant plus demandée, je passe la parole au représentant du Conseil communal.

M. Steve Grumser, Conseiller communal. M. D. Rohrbasser, la société Steiger Galvanotechnique SA n'est actuellement pas propriétaire mais c'est l'ancien propriétaire de l'entreprise qui est propriétaire de cette part du bâtiment. C'est avec ce dernier que les discussions sont en cours. En revanche, puisque l'entreprise est intéressée à se développer à Châtel-St-Denis, c'est elle qui est demandeuse à louer des surfaces supplémentaires pour ses bureaux. Pour le moment, elle n'a pas l'intention de quitter la Commune.

Denis Rohrbasser, PLR. La société prévoit-elle une délocalisation dans un futur proche?



1043 **M. Steve Grumser, Conseiller communal.** Non, les échanges que nous avons avec elle ne vont pas
1044 dans ce sens. Elle se trouve bien ici, à Châtel-St-Denis.

1045 *La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.*

1046 **EXAMEN DE DÉTAIL**

1047 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
1048 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message n°4 concernant le crédit
1049 d'engagement de 795 000 francs destiné à la participation communale au changement des fenêtres et
1050 des stores (étape 2) ainsi qu'à la mise en place de mesures de protection incendie à l'immeuble de la
1051 PPE Le CAB.

1052 **Article premier**

1053 *Pas d'observation. Adopté.*

1054 **Article 2**

1055 *Pas d'observation. Adopté.*

1056 **Article 3**

1057 *Pas d'observation. Adopté.*

1058 **Titre et considérants**

1059 *Pas d'observation. Adoptés.*

1060 **Vote d'ensemble**

1061 **À l'unanimité des 49 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**
1062 **795 000 francs destiné à la participation communale au changement des fenêtres et des stores**
1063 **(étape 2) ainsi qu'à la mise en place de mesures de protection incendie à l'immeuble de la PPE Le**
1064 **CAB, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°4 du Conseil communal, du 28 avril 2026;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 795 000 francs destiné à la participation communale au changement des fenêtres et des stores (étape 2) ainsi qu'à la mise en place de mesures de protection incendie à l'immeuble de la PPE Le CAB.

Article 2

Ces travaux visent au maintien des infrastructures communales et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 33½ ans à 3%, à partir de 2027.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 juin 2026..

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Jérémie Favre

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz



9. Décision quant à la transmission de la Proposition interne no 1 de Adeline Pilloud (UDC-PAI) et Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Bureau de revaloriser les jetons de présences des membres des Commissions du Conseil général – Vote;

Le Président. Dans sa séance préparatoire du 18 mai 2026, le Bureau a traité de la recevabilité de la Proposition n°1 de Mme Adeline Pilloud et M. Morgan Pires. À l'unanimité, il l'a jugée comme recevable, c'est-à-dire qu'il valide la qualification formelle en Proposition, comme objet de la compétence du Conseil général.

Je passe la parole au représentant du Conseil communal pour sa détermination sur la recevabilité.

Représentant du Conseil communal

M. le Syndic. Le Conseil communal a analysé la Proposition de Mme Adeline Pilloud et M. Morgan Pires et la considère comme recevable en tant que telle.

Le Président. La recevabilité de la Proposition étant admise, nous passons à sa prise en considération par le Conseil général. Mme Adeline Pilloud ou M. Morgan Pires, souhaitez-vous développer d'autres arguments pour nous inciter à voter en faveur de la transmission, pour étude, de votre Proposition?

M. Morgan Pires, UDC-PAI. Non, nous pensons qu'elle est claire.

Le Président. Je vous remercie. J'ouvre maintenant la discussion générale.

DISCUSSION GENERALE

Mme Véronique Tomasetti, UO-PS. Le Groupe UO-PS dépose un amendement concernant cette Proposition. En effet, la Proposition souhaite revaloriser les jetons de présence pour les membres des Commissions du Conseil général. Afin de garantir une certaine cohérence, le Groupe UO-PS souhaiterait que le Bureau revalorise l'indemnité de base telle que décrite dans l'art.1 al. 1 du Règlement concernant les jetons de présence du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis. Ceci permettra une revalorisation des jetons de présence non seulement lors des séances de commission, mais également lors des séances du Conseil général.

Nous avons conscience que personne dans cette salle ne répond présent avec pour seule motivation le jeton de présence. Cependant, le montant de celui-ci est resté inchangé depuis de nombreuses années, et pour certains ou certaines parmi nous, il sert à payer la garde des enfants pour la soirée. Dès lors, le montant actuel de 60 francs ne suffit pas toujours à couvrir ces frais. Afin de permettre à toutes et tous de pouvoir siéger sereinement, le Groupe UO-PS soutiendra cette Proposition, à condition qu'elle soit cohérente et ne concerne pas uniquement les jetons des membres des Commissions.

Le Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Nous sommes saisis d'une proposition de modification du texte de la Proposition. Mme Véronique Tomasetti, maintenez-vous votre amendement?

Mme Véronique Tomasetti, UO-PS. Oui.

Le Président. Est-ce que les auteurs de la Proposition se rallient à la proposition de modification de leur Proposition?

Mme Adeline Pilloud, UDC-PAI. Oui.

M. Morgan Pires, UDC-PAI. Oui.

Le Président. Je vous remercie. Ainsi, le texte soumis est le suivant: Proposition interne no 1 de Adeline Pilloud (UDC-PAI) et Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Bureau de revaloriser *l'indemnité de base telle que décrite dans l'art. 1 al. 1 du Règlement concernant les jetons de présence du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis.*

Le Président. La demande de revalorisation du jeton de présence ayant été étendue à l'ensemble des séances du Conseil général et de ses organes (Bureau et commissions), nous allons maintenant passer au vote sur la transmission de la Proposition au Bureau pour étude.

Vote sur la transmission



À l'unanimité des 49 membres présents, le Conseil général accepte la transmission de la Proposition n°1 de Adeline Pilloud (UDC-PAI) et Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Bureau de revaloriser l'indemnité de base telle que décrite dans l'art.1 al. 1 du Règlement concernant les jetons de présence du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis.

Le Président. La Proposition n°1 sera traitée au plus tard dans le délai d'une année.

10. Divers.

A. Réponses du Conseil communal aux Questions en suspens

Le Conseil communal n'a pas donné de réponses aux Questions laissées en suspens.

B. Nouvelles Propositions

- Proposition interne n°2 de Cédric Schaller, Le Centre, demandant au Bureau de vérifier les principes et articles de lois qui doivent impérativement être rappelés en introduction de chaque Conseil général et lors des votations et élections;

M. Cédric Schaller, Le Centre. Ceci est une intervention sous forme de Proposition à l'attention du Bureau du Conseil général. Un certain nombre de personnes, notamment les nouveaux élus, se sont montrées surprises par l'aspect procédurier de la séance de constitution. Le Bureau a d'ailleurs déjà réagi et proposé certains allègements lors de sa dernière séance. Afin de rendre les séances du Conseil général plus fluides et de laisser davantage de place aux débats politiques qui représentent l'essence même de notre mandat, nous proposons que le Bureau vérifie

1. Quels sont les principes et articles de lois qui doivent impérativement être rappelés en introduction de chaque Conseil général? Je vous fais grâce du rappel de la liste de tous ces points, il y en a un certain nombre telles que la procédure en cas d'empêchement de siéger, la distribution des cartons de vote...
2. Quels sont les articles de loi qui doivent impérativement être rappelés lors des votes et des élections, notamment lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de postes à repourvoir? Il vérifie également si ces articles de loi doivent être rappelés à chaque élection lorsque plusieurs élections ont lieu durant la même séance.

Afin de garantir que chaque membre du Conseil général connaisse le cadre dans lequel il/elle exerce sa fonction, le Bureau ou la secrétaire du Conseil général informe les nouveaux venus des points précités à la suite de leur assermentation. Enfin, le Bureau informe le/la Président/e des points qui peuvent être légalement supprimés afin qu'il/elle puisse adapter la conduite de la séance en fonction.

Le Président. Le Bureau prendra connaissance de cette intervention et en préavisera la recevabilité sous son aspect formel.

M. Denis Rohrbasser, PLR. Le Groupe PLR soutient la proposition du Groupe Le Centre tout en respectant les termes administratifs et obligatoires évitant toute procédure de recours.

- Proposition n°3 de José Pittet, UDC-PAI, demandant au Conseil communal de modifier les articles 40 et 41 du Règlement de distribution de l'eau potable;

M. José Pittet, UDC-PAI. Comme les comptes 2025 nous le montrent, le domaine des eaux dégage des recettes, notamment avant amortissement ainsi que l'attribution au financement spécial dudit compte. L'utilisation des capitaux propres de ces réserves est réglementée et contraignante. Le montant de la réserve globale pour les eaux s'élève actuellement à 13 millions de francs. La taxe de base annuelle mentionnée aux articles 40 et 41 du Règlement sur la distribution de l'eau potable est de 100 francs au maximum par unité locative. À l'heure actuelle, c'est ce ratio maximum qui est appliqué. Le Groupe UDC-PAI propose d'adapter le Règlement afin d'alléger symboliquement la charge des ménages en réduisant la taxe maximale à 50 francs par unité locative. Cela s'appliquerait uniquement aux propriétaires habitant la Commune et ayant moins de 4 unités locatives.



1157 **Le Président.** Le Bureau prendra connaissance de cette intervention et en préavisera la recevabilité
1158 sous son aspect formel.

1159 - *Proposition n°4 de Sandrine Noverraz, UO-PS, demandant au Conseil communal de créer un fonds*
1160 *alimenté par une taxe unique, à acquitter lors de la délivrance du permis d'habiter, dont l'objectif*
1161 *est de financer la création d'espace(s) de cotravail (coworking) (via l'élaboration d'un règlement*
1162 *de portée générale adopté par le CG);*

1163 **Mme Sandrine Noverraz, UO-PS.** De nombreux logements sont actuellement en construction et
1164 d'autres vont suivre. Parmi les habitants et habitantes qui s'installeront prochainement dans notre
1165 Commune tout comme une partie de ceux qui y résident déjà, nombreux sont les travailleurs
1166 indépendants et les télétravailleurs. Or, chacun ne dispose pas nécessairement de l'espace suffisant
1167 à domicile pour exercer son activité dans des conditions optimales. Dans ce contexte, la création
1168 d'espaces de coworking au centre de la Commune constituerait une réponse adaptée à ces nouveaux
1169 besoins tout en permettant de valoriser des surfaces commerciales vacantes depuis plusieurs années.
1170 Elle offrirait également la possibilité aux habitants de travailler directement sur leur lieu de vie sans
1171 devoir se déplacer quotidiennement vers Bulle ou Vevey pour accéder à ce type d'infrastructures. Ces
1172 espaces jouent un rôle important dans la vie locale. Ils encouragent les échanges professionnels, le
1173 partage de compétences et la constitution de réseaux. Ils contribuent aussi à rompre l'isolement que
1174 peuvent ressentir les indépendants et les télétravailleurs en proposant un cadre propice aux rencontres
1175 et aux interactions. Ils soutiennent également l'entrepreneuriat en facilitant l'émergence de projets, de
1176 collaboration et de développement de petites structures, renforçant ainsi le tissu économique local. En
1177 rapprochant les lieux de travail des lieux de vie, ils encouragent la mobilité douce, réduisent le trafic
1178 pendulaire et participent à la diminution des émissions de CO₂ liées aux déplacements quotidiens. La
1179 présence d'un tel espace contribue à renforcer l'attraction économique de la Commune en maintenant
1180 davantage d'activités, de compétences et d'initiatives sur son territoire. Ainsi, ce projet s'inscrit
1181 pleinement dans une démarche de développement durable et d'innovation territoriale en conciliant
1182 qualité de vie, cohésion sociale et dynamisation économique.
1183 Pour concrétiser cette vision, l'UO-PS propose la création d'un fonds alimenté par une taxe unique à
1184 acquitter lors de la délivrance du permis d'habiter un logement. Ce fonds permettrait d'aménager des
1185 locaux existants afin de les adapter aux besoins du coworking. La gestion de ces espaces pourrait être
1186 confiée à un prestataire externe tout en assurant à la Commune un droit de regard sur la politique
1187 tarifaire. Les propriétaires ayant contribué au financement du fonds pourraient bénéficier d'un tarif
1188 préférentiel sur une durée à définir. Par cette Proposition, l'UO-PS souhaite accompagner l'évolution
1189 des modes de travail tout en apportant une réponse concrète aux besoins de la population. Elle vise à
1190 valoriser les locaux existants, renforcer l'attractivité de la Commune et favoriser l'émergence de
1191 nouveaux espaces d'échange et de collaboration au service de toutes et tous.

1192 **Le Président.** Le Bureau prendra connaissance de cette intervention et en préavisera la recevabilité
1193 sous son aspect formel.

1194 **C. Nouvelles Questions**

1195 **Le Président.** Je passe la parole au plénum pour ses interventions. Qui souhaite s'exprimer?

1196 - *Question n°1 de Laurence Chaperon, Le Centre, relative aux places de stationnement et à leur*
1197 *répartition sur le territoire communal;*

1198 **Mme Laurence Chaperon, Groupe Le Centre.** Ceci est une Question du Groupe Le Centre concernant
1199 les problèmes de stationnement au sein de notre Commune. Nous avons été interpellés à plusieurs
1200 reprises par des habitants concernant les difficultés récurrentes de stationnement dans divers
1201 secteurs de la ville. Ces échanges mettent en évidence un manque de places disponibles ainsi qu'une
1202 répartition ou une utilisation parfois peu optimale des infrastructures existantes.
1203 Dans un premier temps, nous souhaitons évoquer la situation du centre médical récemment inauguré.
1204 Plusieurs utilisateurs, qu'il s'agisse de patients ou de collaborateurs, relèvent des difficultés d'accès
1205 ainsi qu'un manque de places disponibles à proximité immédiate et un accès inadapté aux personnes
1206 à mobilité réduite. Nous nous interrogeons notamment sur la coordination qui a été menée avec les



acteurs du Réseau santé sur le choix des aménagements retenus, en particulier l'absence de parking souterrain, infrastructure qui aurait permis de répondre à une demande importante.

L'accessibilité durant les travaux des logements à structure intermédiaire à l'ancienne école des Misets nous interpelle également.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le parking de covoiturage situé En Bellière, à la sortie de la ville en direction de Vevey. Mis en service en 2024, cet équipement dispose de 37 places, dont des bornes de recharge électriques ainsi qu'une place pour personnes à mobilité réduite. Malgré ces aménagements, il apparaît que ce parking est aujourd'hui largement sous-utilisé. Cette situation interroge d'autant plus que, parallèlement, de nombreux usagers dénoncent un manque de places de stationnement dans d'autres secteurs. Dès lors, le Conseil communal peut-il nous indiquer

- les mesures qui ont été envisagées pour le stationnement lié au centre médical;
- si la réalisation de places de parc est une exigence réglementaire dans le cadre de ce type de projet;
- quelle serait la disponibilité des places de parc de l'hôpital durant les travaux des logements à structure intermédiaire et si l'accès au parking sera garanti;
- quel est le taux d'occupation moyen du parking de covoiturage En Bellière;
- quelles mesures concrètes pourraient être envisagées afin d'optimiser son utilisation.

Enfin, plus globalement, nous souhaiterions savoir quelle stratégie la Commune compte mettre en place pour répondre aux besoins de stationnement, notamment en lien avec les nouvelles infrastructures et l'évolution des modes de mobilité, et ceci dans quel délai.

Il sera répondu à cette Question lors d'une prochaine séance.

- Question n°2 de Elena Pilloud, UO-PS, relative au Chemin de la Léchère;

Mme Elena Pilloud, Groupe UO-PS. Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017, le Conseil général a accepté deux crédits concernant le Chemin de la Léchère: l'un concernant le remplacement et l'extension d'une conduite du réseau d'eau et l'autre, concernant la réfection et l'élargissement de la route. Presque dix ans plus tard, les travaux n'ont toujours pas été effectués. Au début, ils ont été retardés, me semble-t-il, en attendant la fin du chantier de construction d'un immeuble. L'immeuble en question est terminé depuis des années. La conduite à remplacer avait dû être colmatée en urgence et cet incident était d'ailleurs à l'origine du Message de décembre 2017. La route est actuellement en très mauvais état. Les travaux sont prévus pour cet automne mais j'aimerais comprendre pourquoi les travaux n'ont pas été réalisés plus tôt. J'ai également constaté, dans les documents qui nous ont été remis pour les comptes 2025, que ni l'extension de la conduite d'eau, ni l'élargissement de la route de la Léchère ne seront réalisés. J'aimerais en connaître la raison.

Il sera répondu à cette Question lors d'une prochaine séance.

- Question n°3 de Sandrine Noverraz, UO-PS, relative au Règlement communal d'urbanisme;

Mme Sandrine Noverraz, UO-PS. Le futur développement de la Commune se fera indéniablement par la construction de projets résidentiels collectifs à l'image des Rives de la Veveyse. Ceux-ci peuvent être développés de manière à créer une réelle vie de quartier ou servir uniquement les intérêts financiers des promoteurs derrière ces projets. Le Règlement d'urbanisme n'est plus actuel à l'heure du changement climatique et n'est pas assez contraignant pour les promoteurs. Pour éviter que la Commune ne devienne la cité dortoir que tout le monde craint, la création d'un nouveau chapitre au RCU permettrait la création de vrais quartiers tenant compte des besoins des habitants qui y vivent afin d'améliorer leur bien-être et la cohésion sociale. L'UO-PS propose donc la création d'une nouvelle section intitulée «espaces communs, qualité de vie et cohésion sociale» pour les projets résidentiels collectifs. Il pourrait être composé de huit points principaux:

1. Surface minimale d'espaces communs extérieurs, en augmentant la surface des espaces communs proportionnellement au nombre d'appartements;
2. Création d'aires de jeux pour enfants, en créant des aires de jeux adaptées aux différentes tranches d'âge;
3. Création d'espaces intergénérationnels, en créant un espace d'échange grâce à l'aménagement d'une surface dédiée à une activité comme un verger ou un espace pique-nique;



4. Accessibilité universelle, en assurant une accessibilité sur tous les chemins extérieurs aux personnes à mobilité réduite et garantissant le croisement sur les chemins principaux;
5. Mobilité douce, en favorisant les déplacements à pied ou à vélo dans la conception des cheminements et en créant également des espaces sécurisés pour parquer des vélos, vélos-cargos, etc.;
6. Salle commune de quartier, en créant une salle dont la dimension variera en fonction du nombre d'appartements desservis et qui pourra être louée par les habitants;
7. Jardins partagés et biodiversité, en créant des jardins partagés à disposition des habitants des immeubles;
8. Lutte contre les îlots de chaleur, en limitant l'utilisation des surfaces interminables au strict nécessaire et en utilisant des matériaux favorisant la percolation de l'eau.

La question n'est pas de savoir si notre Commune va grandir mais quelle Commune nous souhaitons construire. Avons-nous l'ambition de créer de simples ensembles d'habitations ou de véritables quartiers où il fait bon vivre, se rencontrer et grandir? Cette proposition vise à donner un cadre permettant de concilier développement, qualité de vie et cohésion sociale. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette proposition.

Il sera répondu à cette Question lors d'une prochaine séance.

- Question n°4 de Morgan Pires, UDC-PAI, relative à la location du restaurant de la patinoire;

M. Morgan Pires, UDC-PAI. Notre Groupe a récemment appris par l'annonce dans la presse ainsi que sur le site Internet de la Commune que le restaurant de la patinoire cherche à nouveau un tenancier. Cette annonce ne nous surprend qu'à moitié dans le contexte actuel ainsi que dans les conditions de location. Notre Groupe souhaite savoir si le Conseil communal envisage de réduire le loyer afin de soutenir le futur exploitant. De plus, si la recherche d'un nouveau tenancier ne devait pas aboutir ou si les dossiers présentés devaient s'avérer inadaptés, notre Groupe invite le Conseil communal à revoir rapidement sa stratégie et à songer à mettre le restaurant en gérance avec un responsable qui serait directement employé par la Commune. Force est de constater qu'actuellement, la stratégie actuelle ne fonctionne pas et malheureusement plus les mois passent, plus la vacance dure et plus il sera difficile de trouver un repreneur.

Il sera répondu à cette Question lors d'une prochaine séance.

- Question n°5 de Alexandre Huwiler, Le Centre, relative à la création d'un (ou deux) arrêt de bus supplémentaire sur la ligne 496;

M. Alexandre Huwiler, Le Centre. Au cours de la gère précédente, le Conseil général avait accepté le prolongement de la ligne de bus 491. Dans l'attente d'un réseau de bus urbain et pour faire suite à la Question n°64 de mon collègue lors de la gère précédente, nous proposons au Conseil communal de prendre contact avec les TPF dans le but d'améliorer la ligne 496 Châtel-St-Denis-St-Martin-La Verrerie, en y ajoutant un ou deux arrêts entre le stade et la gare, sur la route du Lac Lussy. Le quartier étant densément peuplé, cela permettrait aux habitants de rejoindre la gare plus facilement.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- Question n°6 de Pierre Yves Chillier, UO-PS, relative aux activités d'exploitation commerciale des fonds marins par l'entreprise Allseas et les risques pour la commune de Châtel-St-Denis en termes de sécurité publique, de gestion de manifestations et de réputation;

M. Pierre Yves Chillier, UO-PS. Le Groupe UO-PS souhaite poser deux questions au Conseil communal concernant les activités de l'entreprise Allseas en matière d'exploitation minière en eaux profondes. Allseas a déjà réalisé des tests préindustriels visant à préparer l'extraction de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton dans le Pacifique. Ces nodules mettent des millions d'années à se former et constituent des habitats essentiels pour des écosystèmes abyssaux encore largement méconnus. Leur extraction pourrait entraîner des impacts environnementaux majeurs potentiellement irréversibles. Nous sommes pleinement conscients que la présence d'Allseas dans notre Commune représente un poids économique important mais c'est précisément parce que cette entreprise occupe une place significative chez nous qu'il est légitime de s'interroger sur les conséquences que pourraient



avoir certaines de ses activités. Il y a une année, une action militante accompagnée de vandalisme a eu lieu en lien avec ces enjeux. Il est raisonnable de penser que, si Allseas poursuit dans cette voie, notre Commune pourrait être confrontée

- à des mobilisations plus fréquentes;
- à des débordements et des désordres publics;
- à une exposition médiatique non souhaitée et une atteinte possible à son image car elle serait associée, malgré elle, à une industrie contestée au niveau international.

La Confédération suisse s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur l'exploitation commerciale des fonds marins tant que les impacts environnementaux ne sont pas suffisamment connus et que la protection du milieu marin ne peut pas être garantie. Ainsi, l'implication d'Allseas dans un projet d'exploitation sans autorisation de l'AIFM, autorité internationale du fond marin dont la Suisse fait partie, constitue une contradiction avec la position officielle de notre pays. Dans ce contexte, voici nos questions:

- 1) le Conseil communal a-t-il évalué les risques pour notre Commune en termes de sécurité publique, de gestion de manifestations et de réputation?
- 2) Le Conseil communal est-il en contact avec les autorités cantonales et fédérales et est-il régulièrement tenu au courant de la position officielle de la Suisse sur l'exploitation minière des fonds marins et de l'évolution de ce dossier au niveau fédéral?

Il sera répondu à cette Question lors d'une prochaine séance.

- Question n°7 de Frank Burgy, UDC-PAI, relative à la mise à disposition d'une place de manifestation en remplacement de la Place Gare à vous;

M. Frank Burgy, UDC-PAI. Ceci est une intervention se référant à la Question n°65 de Mme Adeline Pilloud, UDC-PAI, relative à l'avenir de la place Gare à vous. Comme nous pouvons le constater, la place Gare à vous est malheureusement condamnée. Certes, il avait été annoncé que cette place serait éphémère ou pour une durée limitée dans le temps. Cette fois nous y sommes, les sociétés sont orphelines de leur place de manifestation. Deux questions se posent:

- 1) une place semblable sera-t-elle mise à disposition des sociétés?
- 2) En sachant que la place Gare à vous était prévue pour une durée d'utilisation limitée, une recherche ou une réflexion a-t-elle été menée pour combler cette perte?

Pour terminer, nous aimerions relever que le complexe sportif du Lussy n'est pas une solution adaptée en raison de l'impossibilité d'y monter une cantine, notamment pour la restauration, et que la capacité d'accueil de la salle Dent-de-Lys est trop faible pour le public présent lors de certaines manifestations.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

D. Interventions diverses

- de M. Hubert Demierre, UDC-PAI, relative au vote sur le crédit de construction du centre sportif de piscines et de halle triple - Projet Papillon;

M. Hubert Demierre, UDC-PAI. Prochainement, la population veveysane devra se prononcer sur le crédit de construction de la nouvelle piscine intercommunale. Notre Groupe a été le premier à demander la création d'une nouvelle piscine en refusant, il y a quelques années, le crédit d'étude pour la rénovation de la piscine actuelle. Le besoin en piscines n'est nullement remis en cause mais la grandeur du projet nous laisse perplexes et pas que dans nos rangs. Le plus bel exemple en est le micro-trottoir réalisé après la cérémonie d'assermentation: tout le monde veut une piscine mais personne ne veut la financer, encore moins par une augmentation d'impôts. Nous regrettons également que la population n'ait pas le choix entre la variante actuelle et une version moins coûteuse afin qu'elle puisse choisir celle qu'elle préfère. Notre Groupe espère que l'ACV fera preuve d'une totale transparence tant concernant les coûts de construction que les futurs coûts de fonctionnement à la charge de toutes les communes de la Veveyse car il est clair que pour nous tous, la transparence n'est pas la qualité première de l'ASSCOV et de celle des autres associations intercommunales. Cette transparence est essentielle pour garantir la confiance de la population et la crédibilité du projet. En ce début d'année, la population de notre canton a été ou sera appelée à plusieurs reprises à voter sur plusieurs objets locaux: referendum pour un complexe sportif, referendum pour une hausse d'impôts... Force est de



1358 constater que, jusqu'à ce jour, les autorités communales ou générales ont à chaque fois été
1359 désavouées dans les urnes. Nous espérons que ces quelques lignes attireront l'attention du Conseil
1360 communal sur les points de ce futur projet qui nous paraissent importants.

1361 **Le Président.** Je vous remercie M. H. Demierre. Nous prenons bonne note de votre intervention. Je
1362 passe la parole au Conseil communal pour d'éventuelles communications.

1363 **E. Communications du Conseil communal**

1364 - relative au *Champions Tour* de Gottéron;

1365 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge du Tourisme.** Nous aurons la chance d'accueillir
1366 le Champions Tour de Gottéron le samedi 20 juin, sur la place du Grand Clos, sur le site de la Fête de la
1367 musique, de 15h30 à 19h00. Deux joueurs seront présents: Simon Seiler et Ludwig Johnson ainsi que
1368 probablement d'anciennes gloires des équipes passées de Gottéron.

1369 **F. Communications du Président**

1370 **Le Président.** Je tiens également à vous remercier toutes et tous pour les discussions et débats
1371 intéressants de ce soir, ainsi que pour votre engagement.

1372 Notre prochaine séance aura lieu le mercredi 30 septembre 2026. D'ici là, je vous souhaite un bel été!

1373 J'ai le plaisir de vous convier à notre traditionnel apéritif. Rendez-vous à la salle de l'Aigle.

1374 Il est 22 h 17, je déclare la séance terminée.

1375 *Applaudissements.*

1376 *La séance est levée à 22h17.*

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Jérémie Favre



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

1377 **Annexes:**

- 1378 Message 1 - Volet B. Liste des dépassements
1379 Message 1 - Volet A. Comptes de l'exercice 2025
1380 - Message 1 - Annexe 3 – Liste motivée des dépassements de crédit budgétaire
1381 - Message 3 - Annexe 2 – Plan de situation

Châtel-St-Denis

Remplacement et extension d'une conduite d'eau potable

Secteurs Le Gottau / Le Bourg / L'Oustand

Message 3 - Annexe 2 - Plan de situation

26 mars 2026

STC - FP

Echelle 1:1 000

e-coMMap

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi

Tronçon 2
Nouvelle conduite PE
diamètre extérieur 200mm
L = 45 mètres et nouvelle
borne hydrante.

Tronçon 1
Nouvelle conduite FD
diamètre extérieur 200mm
L = 155 mètres

